

**Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre
des recommandations relatives
aux programmes régionaux de conservation
et d'aménagement de la faune africaine
et de son habitat**

Etabli par

Toman Hutagalung

Joseph A. Sawe

Corps Commun d'Inspection



Corps Commun d'inspection

Genève

Février 1983

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 12	1
A. Objet du présent rapport	1 - 2	1
B. Premières consultations	3 - 4	1
C. Conclusions et recommandations figurant dans le premier rapport du CCI	5 - 7	2
D. Distribution du rapport	8 - 9	4
E. Sources d'information utilisées aux fins de la présente étude	10 - 12	5
II. RESUME DES OBSERVATIONS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES INTERESSES ET DES DECISIONS DE LEURS ORGANES DIRECTEURS	13 - 22	5
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO)	13 - 14	5
B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	15	6
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	16 - 17	6
D. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA)	18 - 19	7
E. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	20	8
F. Observations émanant d'autres organisations ...	21 - 22	9
III. SUITE DONNEE AUX DECISIONS ET ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	23 - 48	10
A. Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO)	25 - 30	10
B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	31 - 35	12
C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).	36 - 41	14
D. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA)	42 - 44	15
E. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	45 - 48	16
IV. LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES BIOLOGIQUES EN AFRIQUE : EVOLUTION GENERALE	49 - 104	18
A. Programmes de formation de niveau intermé- diaire dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore	50 - 61	18

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. (suite)		
B. Programmes de formation de personnel auxiliaire dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore	62 - 73	24
C. Formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié	74 - 83	28
D. Conservation des écosystèmes et des espèces	84 - 104	31
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	105 - 110	39
A. Appui aux programmes de formation de niveaux technique et administratif relatifs à la conservation de la faune et de la flore	108	40
B. Programmes de formation de niveau scientifique ...	109	41
C. Stratégie et programme régionaux intégrés pour la conservation des ressources biologiques	110	41

ANNEXES

I.	Activités organisées par le PNUD et la FAO sur le terrain dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la flore et des zones protégées en Afrique, 1977-1982	
II.	Activités sur le terrain du Programme des Nations Unies pour l'environnement en relation étroite avec la conservation des écosystèmes et de la faune et de la flore en Afrique entre 1977 et 1982	
III.	Quelques activités organisées par l'UNESCO sur le terrain pour la conservation du patrimoine naturel de l'Afrique, 1977-1982	
IV.	Situation concernant la création et la protection de réserves de faune et de flore dans certains pays d'Afrique et tendances en ce qui concerne le tourisme	
V.	Traités multilatéraux de conservation et liste des pays africains y ayant adhéré ou les ayant ratifiés (juin 1982)	

I. INTRODUCTION

A. Objet du présent rapport

1. Il y a quatre ans, en janvier 1979, le Corps commun d'inspection avait publié un "Rapport sur les programmes régionaux de formation de Mweka et de Garoua relatifs à la conservation de la faune africaine" (JIU/REP/79/1). Ce rapport, qui était destiné plus spécialement au PNUD, à la FAO, à l'UNESCO, au PNUE et à la CEA avait aussi été distribué aux autres organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales compétentes pour information et, le cas échéant, suite à donner.

2. Le rapport susmentionné a été bien accueilli et les recommandations qu'il contenait ont été examinées et approuvées par tous les organismes des Nations Unies directement intéressés, en particulier par la Conférence des ministres de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique, lors de sa réunion du 12 avril 1980. Fort de l'aval de ces organismes et des décisions prises par leurs organes directeurs, et comme suite à une démarche de l'Administrateur du PNUD 1/ qui lui avait demandé expressément d'amorcer la mise en oeuvre de certaines recommandations formulées dans son rapport, le Corps commun d'inspection a décidé d'inscrire à son programme de travail pour 1982 une étude complémentaire dont les principaux objectifs étaient les suivants :

a) Déterminer dans quelle mesure le système des Nations Unies avait réagi, par des actions pratiques, aux décisions prises par les organes directeurs compétents concernant les recommandations contenues dans le premier rapport;

b) Actualiser les renseignements présentés dans ce rapport et les compléter par toute autre information permettant de bien montrer les tendances et les problèmes actuels dans le domaine de la conservation de la faune africaine et de son habitat;

c) Faire de nouvelles suggestions pour activer la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport.

B. Premières consultations

3. A la suite des réactions positives qu'avait suscitées leur rapport et de la demande de l'Administrateur du PNUD tendant à ce qu'ils engagent des consultations avec les organismes des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre de leurs recommandations, les Inspecteurs se sont rendus à plusieurs reprises, pour des consultations, aux sièges de la FAO, de la CEA [y compris le Centre multinational de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) de Lusaka], de l'OUA, de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), du PNUD, ainsi que dans les bureaux extérieurs du PNUD en Ethiopie, au Kenya, en Tanzanie, en Zambie, à Madagascar et à Maurice. A l'occasion de ces visites, ils ont rencontré également des hauts fonctionnaires des administrations nationales. Les Inspecteurs se sont aussi rendus aux sièges de la FAO et de l'UNESCO durant la préparation du présent rapport, et ont eu des entretiens avec le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire exécutif de la CEA pendant la session du Conseil économique et social de juillet 1982. Ils sont très reconnaissants à leurs interlocuteurs de l'appui qu'ils leur ont témoigné, appui qui s'est notamment traduit par l'adoption par la Conférence des ministres de la CEA de la résolution 388 (XV), qui prévoit l'exécution d'un programme régional sous les auspices de la CEA, et par une légère réorientation des activités de la plupart des organisations susmentionnées.

1/ Lettre datée du 18 octobre 1979, adressée par le PNUD au CCI (130/1/1).

4. Les premières consultations avec les hauts fonctionnaires des administrations nationales ont clairement montré que, dans le cadre du système des Nations Unies, la distribution des rapports du CCI aux services gouvernementaux compétents laissait beaucoup à désirer. En l'occurrence, aucun des bureaux où se sont rendus les Inspecteurs n'avait encore reçu copie de leur rapport, près d'un an après sa publication. Cet oubli a heureusement été réparé par la suite.

C. Conclusions et recommandations figurant dans le premier rapport du CCI

5. Dans ce rapport, le CCI faisait le point de la situation concernant la protection, la conservation, l'aménagement et l'exploitation des ressources de la faune et de la flore et les zones naturelles protégées en Afrique. Il mettait notamment en évidence les problèmes que les pays rencontraient ou risquaient de rencontrer pour bien gérer ces ressources, les mesures qu'ils avaient décidé de prendre, individuellement ou collectivement, aux niveaux régional et international et la contribution fournie par le système des Nations Unies dans ce domaine. Le rapport notait que la majorité des pays africains, malgré des ressources financières limitées et une pénurie de personnel qualifié, avaient fait néanmoins des efforts considérables pour préserver leur patrimoine naturel. Des programmes nationaux à long terme pour la conservation de la faune et de la flore, élaborés avec soin et rattachés à un programme régional, permettraient d'intensifier ces efforts et de les rendre plus efficaces. Ces programmes devraient être pleinement intégrés aux plans généraux de développement, aux niveaux national ou régional, compte tenu de l'apport culturel et économique que représentent, pour les peuples d'Afrique et pour l'humanité en général, les ressources de la faune et de la flore, à la fois patrimoine naturel et atout économique.

6. En outre, le CCI faisait valoir que la conservation de la faune et de la flore ne pouvait être envisagée que dans une optique pluridisciplinaire et nécessitait des connaissances spécialisées dans toutes sortes de domaines : droit, administration, économie, utilisation des ressources de la faune et de la flore, écologie, biologie, médecine vétérinaire, planification, gestion et aménagement des parcs, etc., ainsi que la mise en oeuvre de programmes de formation et de vulgarisation destinés à sensibiliser le public au problème de la conservation. Le Corps commun jugeait que les moyens de formation étaient insuffisants à tous les niveaux, alors que la région avait de plus en plus besoin de personnel qualifié, à mesure notamment que les pays multipliaient les zones protégées, les agrandissaient et élaboraient des plans détaillés pour en assurer la gestion. La contribution apportée par l'Ecole supérieure de protection de la faune africaine et de son habitat, créée à Mweka (Tanzanie) en 1963 à l'intention des pays africains de langue anglaise et par l'Ecole de conservation de la faune, créée à Garoua (Cameroun) en 1970 à l'intention des pays africains francophones, offrait un bon exemple de coopération régionale réussie et d'assistance internationale efficace, assistance du PNUD notamment, avec la FAO comme agent d'exécution. Toutefois, le retrait progressif de l'assistance extérieure avait imposé une lourde charge aux Gouvernements camerounais et tanzanien et les deux établissements avaient du mal à poursuivre les programmes de formation en cours et à se doter des moyens accrus nécessaires pour répondre aux demandes d'inscription de plus en plus nombreuses et également former des instructeurs pour les écoles techniques de conservation de la faune et de la flore. Pour que les deux établissements puissent continuer à bien fonctionner, il fallait que les membres de la communauté internationale unissent leurs efforts pour leur prêter assistance et que les pays utilisant leurs services participent à leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre de la CTPD.

7. Les principales recommandations formulées dans le rapport du CCI sont reproduites ci-après, pour plus de commodité :

Recommandation 1

- a) Les programmes régionaux de formation de spécialistes de la conservation de la faune, à Mweka comme à Garoua, donnent d'excellents résultats. Il est recommandé que les deux établissements soient financés sur le CIP régional.
- b) Dans le cadre du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG), le PNUE devrait prendre l'initiative de mobiliser et de coordonner un appui international supplémentaire au profit des deux établissements.

Recommandation 2

La FAO et l'UNESCO devraient veiller à ce que les moyens des deux établissements soient pleinement utilisés pour :

- a) la formation d'un plus grand nombre d'instructeurs,
- b) un programme de formation continu sous forme d'activités de perfectionnement du personnel, par exemple des cours de recyclage à l'intention d'administrateurs travaillant dans des parcs nationaux ou d'instructeurs venus d'écoles de la région.

Recommandation 3

En sa qualité d'organisation chargée de l'exécution des deux projets, la FAO devrait saisir toutes les occasions d'encourager les Etats Membres participants à :

- a) reconnaître les certificats et diplômes délivrés par les deux établissements,
- b) prendre progressivement à leur charge une part plus équitable des dépenses d'exploitation des établissements de manière que leur potentiel en matière de CTPD soit utilisé au maximum.

Recommandation 4

La FAO et l'UNESCO devraient encourager les deux établissements à échanger régulièrement du personnel et des documents scientifiques.

Recommandation 5

Les travaux de recherche sur divers aspects de la faune sont très nécessaires à des fins liées à la formation et en vue d'assurer de manière rationnelle la conservation de la faune. L'UNESCO et la FAO devraient veiller à resserrer les contacts entre les instituts nationaux de recherche sur la faune et les deux écoles.

Recommandation 6

Le PNUE devrait s'acquitter pleinement de son mandat de coordination en servant d'organe centralisateur pour les demandes d'assistance présentées par les gouvernements et pour les projets et programmes proposés par les membres de l'ECG.

Recommandation 7

Afin de tirer pleinement et de façon durable parti de la formation donnée dans les deux établissements, le PNUE, avec l'aide de membres de l'ECG, devrait stimuler l'élaboration de programmes détaillés et intégrés pour l'ensemble de la région. Ces programmes devraient comprendre les éléments suivants :

- a) protection légale de la faune sauvage;
- b) création de parcs nationaux et autres zones protégées;
- c) mise en place de structures administratives appropriées dans les pays;
- d) utilisation des habitats de la faune;
- e) mesures nationales, régionales et internationales contre le braconnage;
- f) moyens de recherche.

Recommandation 8

La FAO devrait appliquer la résolution 11/75 du 26 novembre 1975 de manière à pouvoir affecter un spécialiste de la protection de la faune à son bureau régional pour l'Afrique."

D. Distribution du rapport

8. Comme on l'a dit plus haut, le rapport du CCI a été distribué aux organes directeurs de la FAO, du PNUD, du PNUE, de l'UNESCO, de la CEA (ONU), du Conseil économique et social et des deux écoles, qui l'ont examiné. Des exemplaires ont été envoyés à un certain nombre d'organisations extérieures au système des Nations Unies, dont l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). La FAO et le PNUD ont pris la peine d'envoyer des exemplaires à leurs bureaux extérieurs et bureaux de pays, et la CEA a présenté le rapport au Conseil des ministres du Centre multinational de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, lors de la réunion tenue à Gaborone en janvier 1980.

9. Le PNUE et l'UICN ont distribué le rapport aux participants à la première Conférence panafricaine sur la faune et la flore sauvages (qui était aussi la sixième Conférence sur la faune et la flore sauvages d'Afrique de l'Est et du centre), qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 13 au 19 juillet 1980; l'UICN a aussi porté le rapport et ses recommandations à l'attention des gouvernements participant à la Réunion technique sur la conservation des communautés biotiques en Afrique occidentale et centrale, convoquée à Ouagadougou (Haute-Volta) du 4 au 10 février 1980, et des participants à la réunion de sa Commission des parcs nationaux et des aires protégées, tenue à Garoua (Cameroun) en novembre 1980. Outre qu'elle a examiné les besoins en matière de formation, cette réunion a identifié en Afrique des sites naturels d'importance universelle qui méritent d'être classés.

E. Sources d'information utilisées aux fins de la présente étude

10. Les observations émanant des organes directeurs des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont résumées dans la section II. Ces organismes et organisations, ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, ont concouru à l'établissement du présent rapport en fournissant des informations sur les activités entreprises récemment sur le terrain pour promouvoir la conservation de la faune et de la flore en Afrique et sur les autres faits nouveaux survenus dans ce domaine, eu égard notamment aux recommandations du CCI. Les examens annuels et les programmes de travail et budgets, ainsi que d'autres rapports, ont permis de voir si, le cas échéant, les organisations intéressées faisaient une place plus large à la conservation des ressources de la faune et de la flore.

11. Certains pays, les Ecoles de Mweka et de Garoua, des écoles nationales de conservation de la faune et de la flore et un certain nombre d'universités dont on sait qu'elles forment des spécialistes de la conservation de la faune et de la flore ont fourni des renseignements qui ont servi à mettre à jour le rapport précédent et à évaluer la situation et les besoins en matière de conservation de la faune et de la flore dans la région. Par ailleurs, d'importants progrès sont à signaler concernant les écosystèmes et la conservation des espèces. Ces progrès ayant des incidences sur la conservation de la faune et de la flore africaines, ils sont mentionnés dans les sections III et IV.

12. Les Inspecteurs tiennent à remercier tout spécialement les services gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les autres organisations qui ont collaboré à la présente étude en leur fournissant des renseignements et de la documentation, ainsi que M. John N. Kundaeli, consultant auprès du Corps commun d'inspection, qui les a aidés à recueillir et à compiler les données utilisées pour établir le présent rapport.

II. RESUME DES OBSERVATIONS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES INTERESSES
ET DES DECISIONS DE LEURS ORGANES DIRECTEURS

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)

13. Dans ses observations (Doc. CL 76/7), le Directeur général a souligné qu'il était "urgent" de déterminer si et jusqu'à quel point les établissements de formation à la conservation de la faune sauvage répondaient aux besoins des Etats membres de la FAO en matière de formation, et d'évaluer les effectifs minimums qui leur seraient nécessaires dans les 10 ou 20 prochaines années", afin de déterminer "si, pour répondre aux besoins supplémentaires dans le domaine de la formation de niveau intermédiaire, il y aurait lieu d'agrandir les Ecoles de Mweka et de Garoua, de créer de nouvelles institutions ou de combiner les deux mesures". Le Directeur général a recommandé de poursuivre les efforts entrepris par la FAO et le PNUD dans le domaine de la formation à la conservation de la faune sauvage et à l'aménagement de parcs nationaux en fournissant à court terme des services de consultants et des bourses d'étude aux Ecoles de Mweka et de Garoua et, à plus long terme, une assistance en vue de l'élaboration d'un programme régional de formation.

14. A sa trente-septième session, le Comité du programme a fait observer que l'étude du CCI ne couvrirait que deux institutions mais que ses recommandations avaient un champ d'application beaucoup plus large tant sur le plan géographique que du point de vue des sujets traités, et a exprimé l'opinion que "la FAO devait jouer un rôle accru dans le domaine de l'aménagement de la faune sauvage" - opinion à laquelle le Conseil de la FAO a souscrit lors de sa trente-sixième session, en novembre 1979 (CL 76/4 et CL 76/REP).

B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

15. Le Directeur exécutif du PNUE a reconnu qu'il était essentiel de former des spécialistes de la conservation de la faune et de la gestion des zones protégées pour atteindre les buts et objectifs du PNUE pour 1982 (UNEP/GC.8/L.1) et plus particulièrement pour "... mettre au point et encourager des programmes de formation, d'éducation, de vulgarisation et d'information ayant trait à la conservation ...", plus spécialement dans les pays en développement, où les activités entreprises dans ce domaine ont souvent été limitées par la pénurie de personnel qualifié, pénurie qui entrave du reste le fonctionnement des mécanismes d'où proviennent les renseignements relatifs à la situation des ressources en faune et en flore sauvages ainsi qu'à l'état de la recherche, sans lesquels la mise en oeuvre de programmes nationaux de conservation ne saurait être assurée de façon satisfaisante. Il a souligné qu'il importait que le caractère régional des deux établissements soit encore accentué et que la communauté internationale continue de leur apporter son appui, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités, qui offraient un bel exemple de coopération technique entre pays en développement. Il a assuré que le PNUE, dont le programme actuel répondait aux recommandations 1 et 6 du rapport, demeurerait "disposé à servir d'organe centralisateur pour les demandes d'assistance et à coordonner l'utilisation des fonds internationaux à cet effet" et "... à stimuler, avec l'aide des membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (PNUE, FAO, UNESCO et UICN) l'élaboration de programmes intégrés pour la région desservie par les deux établissements, la Stratégie mondiale de la conservation devant fournir un cadre d'action approprié à toutes les organisations qu'intéresse une approche intégrée de la conservation de la faune sauvage aux échelons national, régional et international. A sa huitième session, le Conseil d'administration du PNUE a pris acte avec approbation du rapport du CCI et des vues du Directeur exécutif à son sujet (décision 8/6, IV (2)).

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

16. Le Directeur général de l'UNESCO a accueilli avec satisfaction le rapport du CCI et les recommandations qui y étaient formulées et qui à son avis nécessitaient une réaction positive de la part de toutes les institutions internationales intéressées, dont l'UNESCO, qui cependant n'était pas chargée de l'exécution de ces programmes de formation (note 109/EX/10). Les deux écoles constituaient un excellent exemple de coopération sous-régionale réussie entre deux communautés linguistiques africaines, coopération qui méritait d'être encouragée et développée dans l'intérêt de toutes les activités écologiques à promouvoir comme la formation de spécialistes et la recherche écologique. Il paraissait souhaitable que les objectifs de ces établissements englobent un volet de recherche écologique intégrée et qu'ils participent, en tant qu'agents d'exécution, à des projets de recherche sur les réserves de la biosphère comme le parc national de Waza au Cameroun et la réserve de Ngorongoro en Tanzanie. Le Directeur général a assuré que l'UNESCO s'efforcerait, par le biais du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et de l'Unité de formation en environnement - et dans la limite des ressources extrabudgétaires disponibles - de fournir une aide plus substantielle aux deux Ecoles, par exemple en finançant des bourses d'étude ou en envoyant des consultants et le matériel désiré, comme il était recommandé dans le rapport.

17. Se fondant sur ces observations et sur les suggestions et vues du Comité spécial (Rapport 109 EX/4), le Conseil exécutif de l'UNESCO a invité le Directeur général "..... à prendre toutes les mesures nécessaires pour encourager l'établissement de liens entre les activités de recherche du MAB et les programmes régionaux de formation, et à contribuer à faire mieux comprendre aux décideurs et au public la nécessité de la conservation et de la gestion de la faune sauvage" (Décision 109 EX/SR.31).

D. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA)

18. Après avoir examiné le rapport et les incidences des recommandations qui y étaient formulées, le Secrétaire exécutif a établi une note à l'intention du Conseil des Ministres du MULPOC pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, convoqué à Gaborone (Botswana) en janvier 1980. Dans cette note, il affirmait qu'il était urgent de reconnaître que la faune et la flore constituaient l'une des principales ressources naturelles de la région, que leur conservation devait être considérée comme faisant partie intégrante du développement économique et social aux niveaux national et régional, et que, pour rendre l'action plus efficace dans ce domaine, il fallait des efforts concertés et une volonté d'autonomie collective de la part de tous les pays intéressés. Comme le Directeur général de la FAO, le Secrétaire exécutif de la CEA soulignait qu'il fallait évaluer les besoins en personnel, en particulier à mesure que les pays mettaient au point au niveau national des programmes de mise en valeur de la faune et de la flore plus complets et plus viables. La CEA pourrait entreprendre un vaste programme régional destiné à répondre à tous les besoins en matière de conservation de la faune et de la flore, auquel les Etats africains contribueraient financièrement dans le cadre de la CTPD, et qui serait renforcé par des arrangements de coopération technique dans lesquels les organismes compétents des Nations Unies et l'OUA joueraient un rôle important. Les deux écoles seraient renforcées pour pouvoir accueillir le programme régional, tandis que les tâches de coordination, de suivi et d'établissement de rapports seraient confiées à un organe régional comme la CEA.

19. Le Secrétaire exécutif a invité les participants à la réunion à examiner cinq mesures que la CEA pourrait prendre pour donner suite au rapport du CCI. Ses propositions ont été bien accueillies par le Conseil des Ministres et à la première réunion du Comité préparatoire technique plénier, la Tanzanie, l'Ouganda et le Cameroun les ont reprises dans un projet de résolution (E/CN.14/L.692). A sa 212ème séance, en avril 1980, la Conférence des Ministres a approuvé sans réserve ce projet, qui est devenu la résolution 388 (XV). Vu ses incidences importantes, le dispositif de cette résolution est reproduit ci-après dans son intégralité :

"Convaincue qu'une meilleure mise en valeur de la faune et de la flore ainsi qu'une meilleure gestion de celles-ci vont dans le sens de l'intérêt individuel et collectif des pays africains,

1. Fait sienne la décision par laquelle le Conseil des Ministres du MULPOC pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe demande l'ouverture de négociations avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie afin de transformer le College of African Wildlife Management de Mweka en institution régionale à part entière pour les pays africains d'expression anglaise;

2. Décide que des démarches similaires devraient être entreprises auprès de la République-Unie du Cameroun en vue d'élargir les activités régionales ainsi que le statut de l'Ecole de la faune de Garoua (Cameroun), l'objectif étant de desservir l'ensemble des pays africains d'expression française;

3. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique :

a) d'entamer les démarches mentionnées aux paragraphes 1 et 2 du dispositif de la présente résolution; et

b) d'élaborer un programme régional intégré à long terme de conservation, de mise en valeur et de gestion de la faune et de la flore en Afrique et d'en coordonner l'exécution, en collaboration avec les organismes appropriés et en s'appuyant sur les institutions régionales de Mweka et de Garoua, ce programme prévoyant la formation de cadres moyens et supérieurs, des activités de recherche et la fourniture de services de consultation dans les domaines administratif, législatif, économique, écologique, socio-culturel et autres domaines intéressant la conservation, la mise en valeur et l'exploitation de la faune et de la flore dans le cadre d'une planification d'ensemble du développement;

4. Lance un appel au Programme des Nations Unies pour le développement pour que celui-ci intensifie son programme d'appui aux centres de Mweka et de Garoua et examine favorablement la possibilité de contribuer financièrement à la réalisation du programme régional intégré à long terme dont il est fait mention au paragraphe 3 b) du dispositif;

5. Prie l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds mondial pour la nature, ainsi que d'autres organisations bilatérales et multilatérales d'appuyer généreusement le programme régional africain de conservation, de mise en valeur et de gestion de la faune et de la flore et d'aider la Commission économique pour l'Afrique à exécuter ce programme;

6. Prie en outre le Secrétaire exécutif de soumettre à la Conférence des Ministres des rapports biennaux sur le déroulement du programme régional susmentionné et la situation concernant la conservation, la mise en valeur et la gestion de la faune et de la flore africaines."

E. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

20. Dans une note (DP/418) du 15 juin 1979, présentée au Conseil d'administration du PNUD lors de sa vingt-sixième session, l'Administrateur s'est déclaré de façon générale en accord avec le CCI sur les principaux points de son rapport, et préoccupé par le fait que les deux écoles avaient besoin d'une aide extérieure considérable pour maintenir tels quels leurs installations et leurs programmes, compte tenu de l'évolution des besoins en Afrique. Il a dit qu'il pensait lui aussi que tous les gouvernements devaient fournir une aide financière plus importante aux deux établissements et prendre en

charge une part croissante de leurs dépenses d'équipement et de fonctionnement. Il a exprimé l'espoir que le rapport du CCI inciterait les gouvernements à recourir aux institutions spécialisées des Nations Unies, notamment à la FAO et à l'UNESCO, ainsi qu'au PNUE, pour s'attaquer efficacement et globalement à tous les problèmes que pose la conservation de la faune et de la flore. Il a indiqué que le PNUD était disposé à examiner les demandes pertinentes des gouvernements qui pourraient être satisfaites au moyen de ressources nationales et régionales.

F. Observations émanant d'autres organisations

21. Bien que les organisations extérieures au système des Nations Unies n'aient pas été invitées officiellement à faire des observations, plusieurs ont été consultées durant la préparation du rapport. L'UICN, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Société zoologique de Francfort ont accueilli favorablement le rapport et estimé qu'elles pouvaient contribuer activement à la mise en oeuvre des recommandations y figurant. Le rapport a été envoyé aussi à l'Organisation de l'unité africaine, eu égard notamment à la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention africaine de l'OUA) et à la recommandation 7 du rapport, mais jusqu'à présent aucune observation n'a encore été reçue directement de l'OUA.

22. Selon des informations communiquées récemment par le Directeur, le Conseil de direction de l'Ecole de Garoua n'a pas encore examiné le rapport; le Ministère de l'agriculture en a toutefois connaissance. En ce qui concerne l'Ecole de Mweka, le rapport et les recommandations du CCI ont été portés à l'attention du Conseil d'administration de l'Ecole à sa trente-troisième réunion, le 7 octobre 1980. Le Conseil a fait siennes les recommandations et a prié le Gouvernement de faire de l'Ecole une institution régionale à part entière. En même temps, un comité ministériel a été créé pour examiner les demandes formulées dans la résolution de la CEA, donnant à penser qu'il faudrait modifier le statut juridique de l'Ecole de Mweka, ce qui semble inutile au gouvernement, vu que depuis vingt ans l'école exécute un programme régional qui donne de bons résultats. Le Gouvernement a néanmoins assuré qu'il continuerait à appuyer l'école et accepter des étudiants de tous les pays de la région.

III. SUITE DONNEE AUX DECISIONS ET ENGAGEMENTS PRIS PAR LES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

23. Dans la présente section, les Inspecteurs examinent comment les organismes des Nations Unies intéressés et d'autres organisations internationales ont contribué à la conservation et à l'aménagement de la faune et de la flore en Afrique, compte tenu des observations et recommandations qu'ils avaient formulées dans leur premier rapport. Des organisations extérieures au système, l'UICN et le WWF par exemple, ont apporté une contribution remarquable à l'effort de conservation entrepris en Afrique et ailleurs. Bien qu'elles n'aient joué qu'un rôle d'appoint, elles ont parfois réussi, par des initiatives originales, à appeler l'attention de la communauté internationale sur des problèmes critiques de conservation de la faune et de la flore africaines, comme la diminution récente des populations sauvages d'éléphants, de rhinocéros et de gorilles des montagnes, et la dégradation des forêts tropicales.

24. L'inclusion de projets de conservation de la faune et de la flore dans des programmes nationaux de développement nécessitant une assistance extérieure dépend du rang de priorité que les gouvernements accordent à la faune et à la flore en tant que ressource socio-économique importante et patrimoine naturel précieux. Or, d'autres problèmes socio-économiques pressants font que la conservation de la faune et de la flore se trouve souvent reléguée au deuxième rang des priorités, voire même au troisième; cette remarque vaut également pour les programmes régionaux.

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
(FAO)

25. Ces dernières années, la FAO a fait une plus large place à la conservation des ressources forestières. Cette évolution reflète sans aucun doute l'inquiétude de la communauté internationale devant l'appauvrissement des zones arides dû à la désertification et le rôle insuffisant de la foresterie à cet égard, ainsi que la dégradation et le recul continu des forêts tropicales et subtropicales, notamment des forêts de palétuviers.

26. Dans le cadre de son Programme "Ressources forestières et environnement" pour 1982-83 et reconnaissant que les protéines animales consommées par la population rurale des zones tropicales provenaient pour environ 80 % de la faune sauvage, la FAO a voulu aider tout particulièrement à "aménager la faune sauvage, notamment pour sa valeur nutritionnelle, sa contribution directe au bien-être de la population rurale et son importance dans les écosystèmes naturels". Dans le cadre du sous-programme "Conservation et faune sauvage", la FAO doit "encourager l'élaboration de politiques concernant la faune sauvage et les parcs nationaux, dans le cadre de politiques des ressources naturelles renouvelables, l'accent étant mis sur la source de protéines et de revenus que peut représenter la faune sauvage pour les ruraux" et "évaluer la main-d'oeuvre nationale nécessaire pour tirer parti des ressources existantes en ce qui concerne la faune sauvage et les parcs nationaux, notamment en Afrique, afin de déterminer les besoins de formation et les améliorations à apporter aux institutions". Les dépenses prévues pour ce sous-programme s'élèvent à 412 000 dollars, soit 17,30 % du montant total alloué au Programme "Ressources forestières et environnement" au titre du programme ordinaire; en outre, un appui technique devait être fourni à 80 projets extra-budgétaires, dont certains sont mentionnés à l'annexe I et d'autres à l'annexe II, sous la rubrique consacrée au PNUE.

27. S'agissant de la mise en oeuvre des recommandations du CCI, le Comité consultatif de l'enseignement forestier a consacré une partie de sa dixième session (29-31 octobre 1980) à la question de la formation de spécialistes de la conservation de la faune et de la flore et de l'aménagement des parcs nationaux et a examiné à cette occasion deux rapports, dont l'un portait sur la formation de spécialistes de la conservation de la faune et de la flore dans les pays tropicaux et mettait l'accent sur les activités de l'Ecole indonésienne de conservation et d'aménagement de l'environnement installée à Ciawi et l'autre - qui présentait un intérêt tout particulier du point de vue des recommandations du CCI - traitait de la formation de personnel en Afrique. Cette question sera de nouveau examinée à la septième session du Groupe de travail ad hoc de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux de la Commission des forêts pour l'Afrique; à cette occasion, la FAO sollicitera les vues et directives des responsables de la conservation de la faune et de la flore dans les Etats membres africains, aux fins de l'élaboration des futurs programmes d'action.

28. Durant l'exercice biennal 1982-83, le personnel de la Sous-Division de la conservation des forêts et de la faune sauvage (Division des ressources forestières), secondé par du personnel contractuel, doit exécuter un programme en deux phases :

a) élaborer une méthodologie permettant d'évaluer les besoins en personnel dans les domaines de la conservation de la faune et de la flore et de l'aménagement des parcs nationaux;

b) appliquer cette méthodologie à la région africaine, de façon à pouvoir évaluer les besoins en matière de formation.

29. En outre, le projet RAF-74-056 (Ecole de la faune de Garoua) a été prolongé et quelque 13 500 dollars des Etats-Unis ont été mis en réserve pour permettre à la FAO d'entreprendre les activités envisagées dans un nouveau projet intitulé "Projet régional de formation dans le domaine de la faune et de la flore en Afrique", qui doit devenir pleinement opérationnel en 1983; ce projet, qui complétera les activités visées plus haut aux alinéas a) et b), notamment par des activités de terrain dans la région, s'ajoutera aux programmes nationaux de formation qui existent déjà pour le personnel auxiliaire des services de conservation de la faune et de la flore au Botswana, en République centrafricaine et au Nigéria (annexe I), et aux mesures prises pour encourager d'autres pays (Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Mozambique, Somalie et Zaïre) à suivre ces exemples. Le Bureau juridique de la FAO a publié une étude détaillée sur les législations régissant la faune et la flore et les parcs nationaux en Afrique et a envoyé à ce sujet des missions d'assistance technique en République centrafricaine, en Ethiopie et au Rwanda. Comme les autres membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG), la FAO a participé à des réunions internationales et régionales consacrées à la conservation de la faune et de la flore.

30. La FAO semble être l'organisation la mieux placée pour assurer au niveau mondial la réalisation des objectifs fixés et la mise en oeuvre des actions envisagées dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore et ce plus particulièrement en Afrique, en incorporant à tous les projets de développement dont elle a la charge des mesures de conservation efficaces et en utilisant à cette fin les fonds dont elle dispose au titre du Programme de coopération technique. Néanmoins, en dépit de plans de travail généralement détaillés, la FAO a peu contribué à la mise en oeuvre des recommandations du CCI, ce qui est fort regrettable car sa longue expérience de la formation aux techniques de conservation de la faune et de la flore serait particulièrement utile à la CEA pour élaborer des projets.

B. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

31. Depuis sa création il y a dix ans, le PNUE a fait une très large place à la conservation des écosystèmes et des espèces, facteur qu'il juge essentiel pour la préservation et l'amélioration de l'environnement comme en témoignent ses plans à moyen terme, ses programmes biennaux et les décisions de son Conseil d'administration. Toutes sortes d'activités prévues dans les programmes biennaux ont des incidences sur la conservation des écosystèmes et des espèces, mais c'est plutôt dans les sous-programmes "Ecosystèmes terrestres" et "Océans" que l'on trouve des mesures directement en rapport avec la conservation de la faune et de la flore et les zones protégées.

32. Pour la période 1980-83, l'objectif du sous-programme "Ecosystèmes terrestres", tel que le PNUE l'a défini dans son plan à moyen terme, est de "promouvoir une gestion intégrée des écosystèmes terrestres qui soit sans danger pour l'environnement afin de minimiser les conséquences néfastes des activités de l'homme et d'assurer dans chaque écosystème une production soutenue". Parmi les activités à entreprendre il en est une qui va bien dans le sens des recommandations du CCI, à savoir l'élaboration de "plans régionaux relatifs à des programmes de formation intégrée en matière de gestion de la flore et de la faune sauvages, des parcs nationaux et des ressources biologiques de la mer". Environ 17 % du budget ordinaire et 24,5 % des ressources extra-budgétaires (soit 24,4 % du budget total) doivent être consacrés à ce sous-programme.

33. Pendant la période couverte par le plan à moyen terme précédent, le PNUE, l'UICN et le WWF, agissant, conjointement et en collaboration avec la FAO et l'UNESCO, avaient procédé à un examen critique de la conservation des ressources biologiques mondiales ainsi que des problèmes et des activités humaines connexes qui empêchent ces ressources d'avoir des effets complets et durables dans toutes les sphères de la vie et de l'activité humaine. Cet important travail a débouché sur l'adoption d'une Stratégie mondiale de la conservation dont l'Assemblée générale des Nations Unies a salué l'élaboration dans sa résolution 34/188 et qu'elle a ensuite approuvée dans sa résolution 35/74. Lorsqu'en mars 1980, la Stratégie a été lancée simultanément dans 34 pays - le plus souvent par les chefs d'Etat ou de gouvernement - elle a retenu l'attention et bénéficié de l'appui politique de la communauté internationale. Le Secrétaire général de l'ONU a même lancé un appel aux gouvernements, aux organisations internationales et nationales et aux particuliers s'intéressant aux ressources biologiques. La Stratégie mondiale de la conservation fait maintenant partie intégrante de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

34. Lorsqu'il a approuvé la Stratégie mondiale de la conservation, le Conseil d'administration du PNUE a prié son Directeur exécutif d'encourager le respect des principes et directives proposés dans la Stratégie et la mise en oeuvre de ses recommandations (décision 8/11). A la session d'un caractère particulier que le Conseil d'administration a tenue en mai 1982, de nombreux gouvernements ont expressément réaffirmé leur attachement à la Stratégie mondiale de la conservation et demandé aux organismes des Nations Unies de la mettre en oeuvre. Par ailleurs, en septembre 1982, la soixante-neuvième Conférence interparlementaire a demandé aux groupes nationaux d'agir auprès de leurs Parlements et de leurs gouvernements respectifs afin de promouvoir la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation. Durant cette période, le PNUE a donc fait porter ses efforts sur la réalisation des objectifs de la Stratégie, en étroite coopération avec les autres membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG) (voir annexe II), dont la neuvième réunion a été consacrée

à cette question. A cette occasion, l'ECG a aussi examiné et approuvé toutes les recommandations du rapport du CCI et a décidé de les mettre en oeuvre. Les activités qui ont alors été décidées, et d'autres activités mentionnées à l'annexe II, vont tout à fait dans le sens de la recommandation 7 du rapport et pourraient contribuer directement au programme régional demandé par la CEA dans sa résolution 388 (XV). Il s'agit notamment de promouvoir l'application des traités et accords multilatéraux relatifs à la conservation comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (annexe V), d'en mettre en chantier de nouveaux, du type de ceux conclus dans le cadre du Programme des mers régionales, et de participer, en y contribuant activement, aux réunions régionales et mondiales sur la conservation des espèces et des écosystèmes comme celles mentionnées au paragraphe 9 et comme la troisième Conférence internationale sur les parcs nationaux et les zones protégées, convoquée tous les dix ans, qui s'est tenue récemment à Bali (Indonésie) en octobre 1982, sous les auspices notamment de l'UICN, du PNUE, de la FAO/PNUD, de l'UNESCO et du WWF.

35. Le rapport du CCI a été examiné de nouveau à la dixième réunion générale de l'ECG qui s'est tenue à Paris les 6 et 7 septembre 1982. Le membre du CCI qui avait été invité à participer au débat sur le point de l'ordre du jour intitulé "Appui aux activités de formation à la conservation de la faune et de la flore et à l'aménagement des parcs nationaux" a informé les participants des mesures prises jusque-là pour donner suite aux recommandations des Inspecteurs et a fait observer que les membres du Groupe devaient coordonner leur action dans ce domaine et coopérer étroitement avec la CEA, qui avait adopté une résolution sur la question. Le Groupe a noté que cette résolution n'avait été communiquée officiellement à aucun de ses membres, hormis la FAO. Au cours de cette réunion, il a été décidé que chaque membre devait s'employer à mettre en oeuvre les recommandations du CCI, notamment en fournissant un appui aux écoles de Mweka et Garoua. La question est revenue sur le tapis - au titre du point "Ressources forestières et faune et flore sauvages" - lors d'une réunion de programmation en commun par sujet, qui a suivi immédiatement la réunion du Groupe et à laquelle la CEA avait été invitée à participer. Les Inspecteurs recommandent que la CEA, avec l'aide du PNUE réunisse de toute urgence les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes pour qu'ils définissent les modalités d'application des recommandations du CCI et de sa propre résolution.

C. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

36. C'est surtout en appuyant la recherche écologique et notamment par le biais des activités qui ont finalement abouti à la convocation de la Conférence sur l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère (1968) et au lancement du Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB) (1970), que l'UNESCO a contribué à la conservation des ressources biologiques. Quelques-uns des projets de recherche entrepris par la suite dans le cadre de ce programme concourent directement à la conservation des ressources biologiques; ces projets concernent notamment 1) les écosystèmes des forêts tropicales et subtropicales, 3) les écosystèmes des savanes et des prairies, 4) la dynamique des écosystèmes des zones arides et semi-arides, 5) la valeur et les ressources des lacs, marais, cours d'eau, deltas, estuaires et zones côtières, 6) les écosystèmes de montagnes et de toundras et 8) la conservation des zones naturelles et des ressources génétiques qu'elles contiennent. Depuis l'adoption, en 1972, de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, l'UNESCO est encore mieux armée pour contribuer directement à la conservation de la faune et de la flore et à la création de zones protégées et ainsi préserver le patrimoine naturel.

37. Les objectifs du plan à moyen terme (1977-1982), et plus particulièrement les sous-objectifs 7.21 (Coordination et stimulation de la recherche concertée de sciences exactes et naturelles et de sciences sociales), 7.22 (Promotion d'une approche intégrée de la recherche et de la gestion relatives aux ressources terrestres, grâce à l'élaboration de méthodologies appropriées et à la synthèse de l'information existante) et 7.23 (Promotion et développement des moyens nationaux et régionaux de recherche et de gestion concernant les problèmes relatifs à l'environnement et à l'utilisation intégrée des ressources biologiques terrestres), vont bien dans la ligne des conclusions et recommandations générales du rapport du CCI.

38. Mais c'est dans le cadre du programme correspondant au sous-objectif 7.53 du Plan, à savoir : "promotion de la préservation du patrimoine naturel de l'humanité" - ce qui est à la fois le but ultime du projet 8 du MAB et le thème de la Convention pour la protection du patrimoine mondial - que l'UNESCO s'emploie le mieux à promouvoir des activités classiques de conservation de la faune et de la flore. Ainsi, durant la période de six ans correspondant au plan à moyen terme, l'UNESCO, en coopération avec le PNUE et l'UICN et avec les comités nationaux du MAB, devait s'attacher à :

- "- sensibiliser l'opinion publique mondiale à l'importance que revêt la préservation de régions naturelles représentatives - en particulier pour le rôle qu'elles jouent dans la conservation des stocks génétiques, des espèces végétales et animales sauvages;
- stimuler les efforts des pays pour créer des nouvelles réserves dans les principaux types d'écosystèmes qui n'en possèdent pas ou peu et renforcer celles qui existent;
- stimuler les programmes internationaux de recherche en commun et les échanges d'informations qui amélioreront la base des connaissances applicables à l'aménagement des régions naturelles et à la conservation des ressources génétiques;
- former du personnel dans le domaine de la conservation."

39. Alors qu'au cours de la période biennale 1975-1976 l'UNESCO avait prévu de consacrer un total de 3 434 500 dollars à l'ensemble des activités liées à l'écologie (Programme MAB), au cours de la période triennale 1981-1983, les dépenses prévues pour le seul secteur du patrimoine naturel devaient représenter 2 107 800 dollars, la contribution du Fonds du patrimoine mondial s'élevant à 590 000 dollars pour 1979-1980 et 900 000 dollars pour 1981-1983. Les activités sur le terrain qui visent expressément à promouvoir la préservation du patrimoine naturel comprennent celles indiquées à l'annexe II sous la rubrique consacrée au PNUE et celles mentionnées à l'annexe III, parmi lesquelles figurent également certaines mesures découlant directement des recommandations du CCI et de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO.

40. L'action de l'UNESCO dans ce domaine a aussi pris d'autres formes non moins importantes; seule ou en coopération avec les autres membres de l'ECG, cette organisation a mis au point une classification biogéographique dans laquelle les ressources biologiques mondiales ont été réparties en groupes (régions) relativement distincts; elle a apporté des améliorations aux cartes du couvert végétal de l'Afrique et en a établi de nouvelles; elle a organisé la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement qui s'est tenue à Tbilissi (URSS) en 1977, et elle a contribué à des réunions mondiales et régionales consacrées à la conservation de la faune et de la flore. La classification susmentionnée, qui a récemment été affinée par le PNUE et l'UICN et présentée au Congrès de Bali dont il a été question plus haut, constitue un instrument fiable pour contrôler la recherche et la sélection d'échantillons d'écosystèmes valables et représentatifs (sites faisant partie du patrimoine mondial, réserves de la biosphère, parcs nationaux, etc.).

41. Outre la Convention pour la protection du patrimoine mondial qu'elle est expressément chargée de promouvoir (annexe V), l'UNESCO est également dépositaire de la Convention relative aux zones humides. De même que dans le cas de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (déposée auprès de l'OUA à Addis-Abeba), peu de pays ont ratifié cet instrument ou y ont adhéré (en novembre 1980, on ne comptait que 28 parties contractantes, dont 3 pays africains). Au cours de leur première réunion, tenue à Cagliari (Italie) du 24 au 29 novembre 1980, les parties contractantes se sont penchées sur le problème et ont demandé que des efforts concertés soient faits pour amener un plus grand nombre de pays à adhérer à la Convention et que l'on renforce cet instrument en adoptant des procédures et des protocoles, notamment en créant un secrétariat permanent; elles ont demandé aussi que l'on désigne un plus grand nombre de zones humides de façon que le champ d'application de la Convention englobe en particulier les zones de l'Afrique australe où hiverne la sauvagine paléarctique, et ont reconnu en outre combien les activités de formation et de recherche étaient importantes pour atteindre les objectifs de la Convention.

D. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA)

42. Aux termes de la résolution 32/197 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1977, la CEA est, au sein du système des Nations Unies, "le principal centre général d'activités de développement économique et social" pour l'Afrique et elle doit "avoir un rôle moteur et assumer la responsabilité de la coordination et de la coopération" au niveau régional. Jusqu'à ce qu'elle adopte une résolution sur la question, la CEA ne s'était guère préoccupée, dans le cadre de ses activités régionales, de la mise en valeur des ressources de la faune et de la flore africaines, ne serait-ce que du point de vue strictement économique,

et ce sans doute parce qu'elle disposait de ressources limitées pour répondre aux autres besoins de la région. Le rapport du CCI - et c'est là sans doute un de ses effets les plus positifs - a provoqué un brusque renversement de cette tendance. Par contre, la CEA s'est occupée des questions d'environnement en général et de pollution en particulier, en coopérant à cette fin avec le PNUE qui, en 1978, l'a aidée à créer, dans son propre secrétariat, un Groupe de coordination pour l'environnement. A la dixième session du Conseil d'administration du PNUE qui s'est tenue à Nairobi du 20 au 31 mai 1982, le Directeur exécutif a été prié, aux termes de la décision GC 10/2(IV), de contribuer à fournir des services d'appui administratif, notamment au Groupe de coordination pour l'environnement de la Commission économique pour l'Afrique. Ce groupe pourrait se charger des responsabilités supplémentaires découlant de la résolution adoptée par la CEA.

43. Le plan à moyen terme 1980-1983 et les activités prévues au titre des programmes durant cette période avaient été approuvés depuis longtemps lorsque cette résolution a été adoptée. Le secrétariat a néanmoins élaboré un projet intitulé "Programme régional intégré sur la formation, la recherche et les services de consultation en matière de conservation et de gestion de la faune et de la flore africaines", pour donner suite aux paragraphes 1, 2 et 3 b) du dispositif de la résolution et, en application du paragraphe 4, il a demandé au PNUD une assistance préparatoire d'une valeur de 165 000 dollars des Etats-Unis, qui n'a pas encore été approuvée. On compte que la FAO, l'UNESCO, le PNUE et l'OUA participeront au projet en entreprenant des activités dans leurs domaines de compétence respectifs et en fournissant des ressources. Toutefois, il semble que seule la FAO ait été consultée au moment de l'élaboration du projet.

44. A la dixième session de la Conférence des Ministres de la CEA qui s'est tenue à Tripoli en avril 1982, le secrétariat a signalé que le Gouvernement tanzanien souhaitait que l'Ecole de Mweka conserve son statut juridique actuel tout en continuant d'accueillir des étudiants d'autres pays et d'accepter que d'autres pays africains soient représentés dans son Conseil d'administration. Le Gouvernement camerounais n'a pas encore fini d'étudier la résolution de la CEA mais de récents entretiens avec le Secrétaire exécutif de cette commission donnent à penser que sa réponse sera similaire à celle du Gouvernement tanzanien. Si ces gouvernements hésitent à transformer les écoles de Mweka et de Garoua en institutions régionales à part entière, c'est en raison des difficultés que rencontrent les institutions régionales qui existent déjà au Cameroun et en Tanzanie et dans d'autres pays de la région. Comme un participant à la réunion de Tripoli l'a fait observer, des instituts régionaux pâtissent du retrait de l'assistance du PNUD, et la question de la participation du PNUD au financement d'institutions régionales doit être abordée avec la plus grande circonspection. Les problèmes rencontrés à cet égard sont également amplement démontrés par l'exemple du Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT), que le Gouvernement camerounais a dû plusieurs fois renflouer, les contributions n'ayant pas été versées, afin que le programme du Centre puisse se poursuivre. Il est suggéré que les Etats membres de la CEA étudient la possibilité de confier aux deux écoles l'exécution d'un projet régional, qui n'exigerait pas un changement de statut juridique. Le PNUE a déjà créé un précédent en confiant à l'Ecole de Mweka le rôle d'"agent d'exécution" du projet FP-1103-77-01 (Annexe II).

E. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

45. Normalement, le PNUD examine les demandes des gouvernements, soit individuellement, au titre du CIP national, soit globalement au titre du CIP régional, ce qui ressort d'ailleurs clairement des projets énumérés dans le rapport du CCI. Le PNUD dispose de deux mécanismes consultatifs, qui lui permettraient de

de contribuer davantage à la conservation de la faune et de la flore. Il s'agit, dans le premier cas, de son réseau de représentants dans les pays, par l'intermédiaire duquel il donne des avis aux gouvernements et aux autres organismes des Nations Unies, notamment au sujet des programmes d'assistance technique. Ce mécanisme a déjà été utilisé en Ouganda, où les parcs nationaux ont grand besoin d'être réaménagés (Annexe I). Dans le deuxième cas, il s'agit des missions de programmation par pays, qui offrent des services consultatifs aux gouvernements et par le biais desquelles le PNUD, le PNUE, la FAO et l'UNESCO ont la possibilité de mieux faire prendre conscience aux gouvernements de la valeur que représentent les ressources de la faune et de la flore du point de vue écologique et socio-économique et, ce faisant, de les encourager à inclure des projets de conservation et d'aménagement de ces ressources parmi les projets prioritaires qu'ils demandent au PNUD de financer.

46. Pour voir si ces mécanismes ont été pleinement utilisés, en particulier après la publication du rapport du CCI, il suffit de se reporter à l'annexe I et d'examiner la liste des projets nationaux et régionaux financés par le PNUD dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Afrique. Sur les 608 projets énumérés dans la liste de juin 1981, 13 seulement concernaient expressément la conservation de la faune et de la flore. Certains de ces projets pourraient être élargis de manière que la conservation de la faune et de la flore y soit dûment prévue et que quelques-uns des objectifs visés dans les recommandations du CCI et dans la résolution de la CEA soient ainsi atteints. On peut citer notamment le projet régional RAF-78-025, consacré à la conservation et à la mise en valeur des ressources forestières; le projet BEN-78-005, relatif à la mise en valeur des ressources forestières (Bénin); le projet IVC-79-011, concernant un programme de lutte contre l'onchocercose (Côte d'Ivoire); et le projet LIR-77-801, relatif au développement rural intégré (Libéria). Il n'a pas été possible de se renseigner auprès des pays qui ont sollicité l'assistance du PNUD pour le troisième cycle 1982-1986 afin de savoir si certains projets concernaient la faune et la flore. Mais la tendance qui se dégage de l'annexe I, la conjoncture économique mondiale et les problèmes critiques, alimentaires et autres, auxquels se heurtent les pays africains, n'incitent guère à l'optimisme.

47. En ce qui concerne les deux écoles, le PNUD a confirmé dans la lettre du 12 juillet 1982 qu'il a adressée au CCI que 1,5 millions de dollars avaient été réservés dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique pour fournir une assistance aux écoles de Garoua et de Mweka au cours de la période 1983-1986; mais depuis, le PNUD a fait savoir que cette somme serait probablement réduite, du fait des difficultés financières actuelles. Toutefois, le représentant du PNUD à la réunion de Tripoli aurait dit que "le PNUD était prêt à aider financièrement l'Ecole de Garoua et l'Ecole de la faune de Mweka du moment qu'elles étaient véritablement régionalisées". Comme le précédent rapport et le chapitre suivant le démontrent clairement, ces deux établissements remplissent largement cette condition, à laquelle est d'ailleurs subordonné l'appui que le PNUD fournit à l'Ecole de Garoua dans le cadre du projet RAF-74-056. Les Inspecteurs savent que les gouvernements concernés ont exprimé récemment l'intention de consulter les représentants du PNUD et de la FAO à Dar es-Salaam au sujet de l'appui que le PNUD pourrait fournir à l'Ecole de Mweka au titre du CIP régional si cet établissement exerçait une fonction régionale sans pour autant avoir un statut vraiment régional; cette solution, très voisine de celle appliquée dans le cas du projet régional relatif à la création d'un centre de formation de pilotes et de mécaniciens d'entretien d'aéronefs à Addis-Abeba (RAF/78/070/01/15), que le

PNUD a cité en exemple aux Inspecteurs lors de leurs consultations, permettrait aussi une plus grande mobilité des ressources du PNUD et de la CEA une fois que ces écoles seraient devenues autonomes grâce à un arrangement de CTPD, ou aux ressources du pays hôte.

48. Les Inspecteurs sont d'avis qu'il y a eu en l'occurrence un manque flagrant de coordination entre les divers organismes des Nations Unies, qui s'est traduit par une confusion au niveau de pratiques bien établies au sein du système des Nations Unies; ils recommandent d'organiser d'urgence des consultations sur la question entre la CEA, la FAO et le PNUD ainsi qu'avec les deux gouvernements, de façon que la planification du prochain projet régional puisse débiter rapidement, et ce d'autant plus que le PNUD a déjà alloué des sommes très importantes à ces deux écoles dans le cadre du cycle actuel de programmation.

IV. LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES BIOLOGIQUES EN AFRIQUE : EVOLUTION GENERALE

49. La présente section rend brièvement compte des faits, progrès et tendances récemment enregistrés dans le domaine de la conservation des ressources biologiques en Afrique, aux niveaux national et régional, en mettant tout particulièrement l'accent sur la conservation de la faune et de la flore. Elle montre aussi comment les efforts entrepris par la communauté internationale pour promouvoir la conservation des ressources biologiques dans le monde en général et en Afrique en particulier ont contribué à la conservation de la faune et de la flore africaines.

A. Programmes de formation de niveau intermédiaire dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore

50. En dépit des difficultés financières et des problèmes de personnel signalés dans le premier rapport, les écoles de Garoua et de Mweka ont continué de jouer un rôle régional, tout en recevant des subventions de leurs gouvernements respectifs et de quelques autres sources. Bien que le PNUD, le PNUE et la FAO semblent disposés à continuer d'aider ces deux établissements et même à leur fournir un appui accru jusqu'à ce qu'il ait été donné suite aux recommandations 1) et 7) du rapport du CCI, on ne peut s'empêcher de regretter la suppression progressive des services de conférenciers spécialisés fournis à l'Ecole de Garoua dans le cadre du projet RAF-74-056 et à l'Ecole de Mweka dans le cadre du projet FP-1103-77-01 (suppression définitive en 1979 et 1981, respectivement).

51. L'UNESCO, l'African Wildlife Leadership (AWLF), le WWF et l'UICN ont fourni une assistance à l'Ecole de Mweka, notamment pour l'aider à résorber le déficit dû à l'augmentation du coût des programmes de formation. Le Cameroun n'étant pas partie à la Convention sur le patrimoine mondial, l'Ecole de Garoua n'a pas bénéficié de l'aide du Fonds du patrimoine mondial. Mais comme cet établissement forme certains des responsables de la gestion des sites faisant partie du patrimoine mondial et des réserves de la biosphère qui ont déjà été identifiés ou qui le seront à l'avenir, le Comité du patrimoine mondial pourrait trouver un moyen de l'aider. De même, l'Ecole de Mweka devrait pouvoir bénéficier de l'assistance du Fonds bien que la Tanzanie ne soit pas partie à la Convention. Le PNUE devrait aussi envisager d'apporter un appui à l'Ecole de Garoua au titre de l'aide aux pays africains francophones et eu égard à ses propres objectifs en matière de conservation.

52. A côté des Ecoles de Mweka et de Garoua, les autorités mozambicaines et la CEA envisagent de créer un institut de la faune et de la flore qui desservirait les pays africains de langue portugaise. Dès 1981, le Gouvernement mozambicain avait préparé un avant-projet en vue d'obtenir du PNUD 1 222 460 dollars des Etats-Unis. Le projet avait notamment pour objectif de "mettre sur pied, dans le secteur de la faune et de la flore, un système de formation professionnelle adapté aux besoins du Mozambique et éventuellement d'autres pays de langue portugaise". Le Bureau du PNUD à Maputo a toutefois confirmé qu'aucun crédit n'était prévu à ce titre dans le programme du pays pour 1982-1986; le PNUE n'a pas non plus été en mesure de donner suite aux propositions qui lui ont été soumises, faute de ressources financières. Les paragraphes suivants donnent un bref aperçu de la situation actuelle des écoles de Mweka et de Garoua.

a) Ecole de la faune de Garoua (Cameroun)

53. Formation et perfectionnement du personnel : Depuis 1976, l'effectif d'enseignants africains n'a cessé de diminuer et l'Ecole a dû faire appel à des conférenciers invités, notamment dans les disciplines suivantes, qui sont toutes essentielles : économie, ornithologie et taxidermie, législation et administration, et topographie. Le recrutement et la formation de Camerounais constituent donc un des principaux problèmes de l'Ecole.

54. Ressources financières : Beaucoup des organisations qui contribuaient auparavant au financement de l'Ecole lui ont progressivement retiré leur appui. La subvention gouvernementale est tombée de 58 823 dollars des Etats-Unis en 1979/80 et 1980/81 à 44 118 dollars pour 1981/82; s'y ajoute la contribution du PNUD qui, pour 1980/81 et 1981/82, s'est élevée chaque fois à 19 588 dollars des Etats-Unis.

55. Il faut mentionner également des bourses d'étude octroyées aux élèves et, au cours des deux dernières années universitaires 1980/81 et 1981/82, des dons d'origines diverses : 7 059 dollars et 14 118 dollars du Fonds européen de développement (FED); 7 059 dollars et 3 529 dollars du PNUD; et 30 000 dollars et 21 176 dollars de la République fédérale d'Allemagne. L'Ecole a donc disposé au total de 122 353 dollars pour l'année 1980/81 et de 102 353 dollars pour l'année 1981/82. Le tableau ci-après récapitule les contributions de toutes origines que l'Ecole a reçues depuis sa création, et le tableau I indique le nombre de diplômes et de certificats qu'elle a délivrés.

56. Statut juridique : D'après les renseignements recueillis auprès de la FAO à Rome, le Gouvernement camerounais a maintenant signé l'instrument juridique faisant de l'Ecole de Garoua un établissement national à vocation régionale. On espère que ce changement encouragera les pays qui utilisent les services de l'Ecole à reconnaître officiellement les diplômes et certificats qu'elle délivre et qu'il contribuera à la réalisation de l'objectif visé par la recommandation 3 a) du rapport du CCI.

Principales sources de financement de l'Ecole de la faune de Garoua
(Cameroun)

Sources de financement	1967-1975/76	1977-1982	Total
(En dollars E.-U.)			
i) <u>Gouvernements et organismes multilatéraux :</u>			
Subvention gouvernementale	843 702 ^{a/}	294 118	1 137 820
Programme des Nations Unies pour le développement <u>a/</u>	901 470	684 269 ^{b/}	1 585 739
République fédérale d'Allemagne/GTZ	102 941	154 559	257 500
France/Fonds d'aide et de coopération (FAC)	117 647	120 000	237 647
Fonds européen de développement (FED)	-	60 294	60 249
Etats-Unis d'Amérique/Agency for International Development (USAID)	10 294	-	10 294
Coopération suisse	-	7 059	7 059
Gouvernement gabonais (frais de scolarité)	-	5 294	5 294
ii) <u>Organismes non gouvernementaux :</u>			
<u>Rockefeller Brothers Fund (RBF)</u>	66 471	8 824	75 295
Société zoologique de Francfort	9 265	-	9 265
Fonds mondial pour la nature/UICN	3 676	2 941	6 617
Compagnie "Total" en Afrique de l'Ouest	4 412	-	4 412
<u>Game Conservation International</u>	2 353	-	2 353
<u>African Wildlife Leadership Foundation</u>	-	1 471	1 471
Total :	2 062 231	1 338 829	3 401 060

Sources : JIU/REP/79/1 et administration de l'Ecole.

a/ A l'exclusion de ceux correspondant à la contribution du PNUD et à la contribution du Gouvernement pour la phase I, tous les montants ont été convertis de francs CFA en dollars des Etats-Unis au taux de change officiel pratiqué par l'ONU en juillet 1982 (un dollar des Etats-Unis = 340 francs CFA).

b/ En 1982, la FAO a prélevé environ 13 500 dollars des Etats-Unis sur le budget du projet RAF-74-056 pour entreprendre une étude des besoins de personnel qualifié en Afrique (voir paragraphes 28 et 29).

TABEAU 1

Nombre de diplômes et de certificats délivrés par l'Ecole de formation de spécialistes de la faune de Garoua (Cameroun) jusqu'en juin 1981

PAYS	Période universitaire :		1970-1976		1976-1977		1977-1979		1979-1981		Total 1970-1981		1981/1983	Nombre d'admissions DIP.	
	CERT.	DIP.	CERT.	DIP.	CERT.	DIP.	CERT.	DIP.	CERT.	DIP.	CERT.	DIP.	CERT.		
CAMEROUN	15	9	5	7	6	5	4	4	4	4	29	25	54	3	5
ZAIRE	8	23	-	6	2	4	4	2	1	1	12	34	46	2	-
SENEGAL	16	7	4	2	4	3	3	5	5	5	27	17	44	4	4
COTE D'IVOIRE	14	8	2	2	-	2	2	-	-	-	18	12	30	1	1
HAUTE-VOLTA	6	2	4	-	4	2	2	-	-	-	16	4	20	2	3
BENIN	11	2	2	1	1	2	2	1	1	-	15	5	20	2	3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	6	6	-	2	-	2	1	3	3	1	9	10	19	2	2
TCHAD	7	9	-	2	-	2	-	-	-	-	7	11	18	-	-
TOGO	7	2	-	-	2	3	3	1	4	4	10	9	19	3	2
CONGO	12	4	3	-	-	-	-	1	1	1	16	5	21	2	2
GABON	-	2	-	2	1	2	2	2	4	4	3	10	13	-	-
MALI	7	1	-	-	-	-	-	-	4	4	7	5	12	-	5
RWANDA	3	2	3	1	1	-	-	-	-	-	7	3	10	-	2
NIGER	7	1	-	-	-	-	-	-	-	-	7	1	8	-	-
MAROC	-	-	-	1	-	3	3	-	-	-	-	4	4	-	-
TUNISIE	-	-	-	-	2	2	2	-	-	-	2	2	4	-	-
BURUNDI	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-
MADAGASCAR	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-
NIGERIA	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
GUINEE-BISSAU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Total : 20	120	80	24	27	23	29	23	20	23	23	187	159	346	23	29

Sources : JIU/REF/79/1 et administration de l'Ecole.

CERT. : Certificat; DIP. : Diplôme. Une partie des élèves certifiés se réinscrivent pour suivre le programme menant au diplôme.

b) Ecole supérieure de protection de la faune africaine et de son habitat, Mweka (Tanzanie)

57. Formation et perfectionnement du personnel : Les problèmes découlant de l'expansion des programmes de formation de l'Ecole de Mweka ont été évoqués dans le dernier rapport du CCI. Le Gouvernement tanzanien ayant décidé que l'Ecole devait avoir son propre personnel, la plupart des instructeurs que l'administration nationale détachait auprès de l'Ecole ont opté pour un poste permanent dans cet établissement, ce qui a été très positif du point de vue administratif.

58. Des efforts appréciables ont été faits pour former et perfectionner le personnel; l'Ecole a notamment organisé, avec l'aide de sources extérieures comme l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), le Fonds du patrimoine mondial et l'AWFL, des voyages d'étude, des projets sur le terrain et des stages de formation en université pour neuf membres de son personnel, dont quatre avaient en vue un diplôme de spécialiste de la conservation de la faune et de la flore. En 1979, pour pallier le manque d'enseignants, le National Parks Service (Service des parcs nationaux) des Etats-Unis d'Amérique a commencé à détacher auprès de l'Ecole avec laquelle il avait conclu un arrangement, des équipes d'enseignants qui se sont relayées tous les deux mois jusqu'à la fin de mars 1981, après quoi il a soudainement été mis fin à cet arrangement en raison des restrictions budgétaires qui ont limité les déplacements à l'étranger des agents de l'administration américaine. Deux fonctionnaires du Ministère kényen de l'environnement et des ressources naturelles ont été détachés auprès de l'Ecole de Mweka en qualité d'instructeurs, ce qui va tout à fait dans le sens de la recommandation 3 b) et laisse espérer notamment un développement de la CTPD. Il faudrait que l'Ecole de Mweka s'engage encore plus avant dans cette voie et que l'Ecole de Garoua adopte une démarche similaire.

59. Appui financier : Le tableau ci-dessous récapitule les sources de financement de l'Ecole de Mweka. Les principales dépenses ont été des dépenses d'équipement, nécessaires pour que le cours menant au diplôme et le cours conduisant au certificat, qui durent chacun deux ans, puissent se dérouler en même temps. La construction de nouveaux bâtiments, qui a débuté durant le premier semestre de 1981 grâce à un don de la DANIDA, se poursuit. Ce don a aussi servi à financer des frais de transport, des bourses d'étude et des services de conférenciers, dont l'un est déjà arrivé.

Récapitulation des sources de financement de l'Ecole de Mweka (Tanzanie)

Sources de financement	1963-1976	1976/77-1981/82	Total
(en dollars E.-U.)			
<u>Gouvernements et organismes bilatéraux et multilatéraux</u>			
Gouvernement tanzanien	2 549 032 ^{a/}	787 215 ^{b/}	3 336 247
* République fédérale d'Allemagne/GTZ ^{b/}	300 000	159 252	459 252
* Etats-Unis d'Amérique/USAID/ US National Parks Service <u>b/</u>	221 530	n.d.	221 530
* Royaume-Uni ^{b/}	6 744	-	6 744
* Gouvernement danois/DANIDA - - Au titre des dépenses d'équipement - Au titre du déficit budgétaire	- - -	1 426 829 15 244	1 442 073
Gouvernement kényen ^{c/}	-	14 634	14 634
PNUD/FAO (phases I et II, toutes dépenses)	517 100	679 850	1 196 950
Programme des Nations Unies pour le l'environnement	-	180 000	180 000
UNESCO (Bourses d'études + matériel)	-	155 413 ^{d/}	155 413
Canada - ACDI/SUCO (Personnel + matériel)	6 829	-	6 829
<u>Organismes non gouvernementaux et autres sources</u>			
<u>African Wildlife Leadership Foundation (AWLF)</u>			
- Perfectionnement + matériel	56 152	n.d.	66 152
- Déficit budgétaire	-	10 000	
Société zoologique de Francfort (Perfectionnement + matériel)	14 185	-	14 185
Rockefeller Brothers Fund, WWF/UICN, divers	14 861	50	14 911
WWF/UICN - Déficit budgétaire	-	30 000	30 000
Fondation Ford (Emoluments)	n.d.	n.d.	
Total	3 686 433	3 458 487	7 144 920

Sources: JIU/REP/79/1 et administration de l'Ecole.

a/ Y compris les dépenses de personnel et d'équipement.

b/ Non compris les dépenses de personnel.

c/ Traitement d'un fonctionnaire détaché et dépenses connexes.

d/ Pour plus de détails, voir annexe II.

60. L'année universitaire 1979/80 a été très difficile pour l'Ecole de Mweka et des appels de fonds ont été lancés pour pouvoir combler un important déficit. Le Conseil d'administration, en consultation avec le Gouvernement, s'est vu contraint de porter les droits annuels de scolarité - qui, en 1976, s'élevaient à 1 300 dollars des Etats-Unis pour le cours menant au certificat et à 1 500 dollars pour le cours sanctionné par le diplôme - à 5 600 dollars en 1981 et à 7 000 dollars l'année suivante, afin qu'ils correspondent mieux aux dépenses réelles. Jusque-là le Gouvernement tanzanien prenait en fait à sa charge une partie des frais de scolarité des étudiants étrangers, ce que les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes ont d'ailleurs reconnu à leur dernière réunion. Il faut signaler que, dans le cas de l'Ecole de Garoua, un certain nombre de gouvernements et d'organismes donateurs, dont le PNUD, ont participé au financement de bourses destinées à des étudiants de pays utilisateurs (paragraphe 55) alors que, mis à part le programme de bourses du PNUD, les gouvernements parrainant des étudiants inscrits à l'Ecole de Mweka devaient payer eux-mêmes leurs frais de scolarité. C'est là une des raisons pour lesquelles l'Ecole de Garoua perçoit des droits de scolarité beaucoup moins élevés (actuellement 1 500 dollars environ par an).

61. En outre, comme les besoins de l'Ecole devaient être pris en compte dans les programmes ordinaires de développement national et les budgets correspondants, le Directeur de l'établissement a présenté en 1981 un plan de développement quinquennal (1982-1987) dans lequel les ressources nécessaires aux fins du financement des dépenses d'équipement et de perfectionnement du personnel étaient estimées à 3 680 105 dollars et 152 439 000 dollars, respectivement. A la demande de l'AWLF, le problème du déficit a été examiné lors d'une réunion officielle qui s'est tenue à Seronera (Parc Nationale de Serengeti) en janvier 1981, à l'occasion du soixantième anniversaire (Jubilé de diamant) du lancement du programme de conservation de l'écosystème de Serengeti/Ngorongoro. Ont participé à cette réunion des représentants de l'UNESCO, du PNUD, de l'AWLF, du WWF, de l'UICN, de la Société zoologique de Francfort et du CCI. Comme il ressort du tableau où sont récapitulées les sources de financement, un certain nombre de ces organismes ont fourni des contributions pour répondre à des besoins spécifiques de l'Ecole. L'UNESCO, pour sa part, est intervenue par le biais du Fonds du patrimoine mondial (annexe III). Ces organismes et d'autres sources de financement ont permis à l'Ecole de Mweka de poursuivre ses programmes de formation et de délivrer toujours à peu près le même nombre de diplômes et de certificats, comme on peut le voir au tableau 2.

B. Programmes de formation de personnel auxiliaire dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore

62. Seuls quelques pays ont pris des mesures - quelquefois avec une assistance extérieure - pour mettre sur pied des moyens de formation à l'intention de cette catégorie de personnel. Le précédent rapport mentionnait le Botswana, le Mozambique, le Nigéria et la Tanzanie, auxquels il faut maintenant ajouter la République centrafricaine, le Kenya, le Malawi (1983), la Zambie et le Zimbabwe. D'autres programmes de formation sur le tas, de caractère moins officiel ont été entrepris en Ethiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, en Ouganda, au Rwanda, au Sénégal, dans le Sud du Soudan, et au Zaïre. En Côte d'Ivoire, des cours sur la conservation de la faune et de la flore, y compris les pêcheries, font partie d'un programme de formation de gardes forestiers dispensé à l'Ecole forestière de Bouafle; cette école, créée en 1978, peut accueillir jusqu'à 30 élèves pour des stages trimestriels. C'est là une combinaison intéressante, en particulier pour les pays où les ressources forestières, la faune et la flore et les pêcheries relèvent d'un même département technique, comme c'est le cas dans la majorité des pays africains francophones. En 1981, le Mozambique a créé une nouvelle école, l'Escola da Reserva do Maputo; cet établissement, qui peut

accueillir jusqu'à 50 élèves, organise des stages semestriels. Son rôle est de fournir des enseignants et des élèves à l'Ecole de la faune de Gorongosa, notamment en assurant l'apprentissage et le recyclage des gardes.

63. Mais l'objectif à long terme de ces écoles est de former un noyau de cadres certifiés dont on a grand besoin dans les parcs nationaux et pour d'autres activités de caractère général sur le terrain. Comme il ressort des résumés qui leur sont consacrés ci-après, certains de ces établissements auront probablement à desservir d'autres pays de la sous-région, ce qui démontre encore mieux la pertinence de la recommandation du CCI concernant la formation d'instructeurs dans les Ecoles de Garoua et de Mweka, et la nécessité pour la FAO d'évaluer d'urgence, comme elle s'est proposé de le faire, les besoins des pays africains en matière de main-d'oeuvre et de formation, de manière à orienter ces activités et autres initiatives du même genre.

64. Botswana : Centre de formation à la conservation de la faune et de la flore, Maun (1980). Ce centre, qui a bénéficié au départ de l'appui de la CEE/FED, du Rockefeller Borthers Fund et du PNUD, assure la formation, avant l'emploi et en cours d'emploi du personnel travaillant sur le terrain, depuis les conservateurs adjoints de parcs nationaux (Assistant Warden) (niveau du certificat délivré par l'Ecole de Mweka) jusqu'aux gardes de réserves animalières (Game Scouts). Il sert aussi de centre opérationnels pour la vulgarisation des techniques de conservation, dans le cadre du programme d'éducation et de vulgarisation concernant la faune et la flore, ainsi que pour des séminaires et journées d'étude sur la conservation de l'environnement, organisés à l'intention des responsables gouvernementaux. Cet établissement propose quatre stages : stage d'initiation (cinq semaines), stage de perfectionnement (cinq semaines), stage de recyclage (quatre semaines) et stage sanctionné par un certificat (sept mois). Les participants à ces stages, qui font une très large place aux activités pratiques, étudient notamment la biologie, la conservation de la faune sauvage et de son habitat, la planification, l'aménagement (y compris l'interprétation des cartes), et l'entretien des parcs, les techniques manuelles à connaître pour le travail sur le terrain, l'administration et les relations publiques, la législation et les moyens de la faire respecter, etc., sous la conduite de quatre instructeurs.

65. L'Ecole, qui peut accueillir jusqu'à 20 étudiants à la fois et former 60 personnes par an, n'est toujours pas ouverte aux ressortissants de pays voisins mais des dispositions ont été prises pour l'agrandir et en faire un centre de formation sous-régional, qui devrait pouvoir accueillir des étudiants étrangers à partir de l'année universitaire 1983.

66. République centrafricaine : une école, créée en 1980 avec l'assistance du PNUD et de la FAO, s'efforce de dispenser une formation comparable à celle qu'offre l'école du Botswana.

67. Kenya : Institut de formation à la conservation de la faune et de la flore et des pêcheries, Naivasha (1981) : cet institut, dont la création a été financée par prélèvement sur un prêt de 17 milliards de dollars, consenti par la Banque mondiale, est chargé de former, jusqu'au niveau du certificat, des techniciens de la faune et de la flore et des pêcheurs; il a aussi les moyens de dispenser des programmes de formation du niveau du diplôme. Le Gouvernement kenyan espère que les autres pays intéressés utiliseront ses services.

TABLEAU 2

Nombre de diplômes et de certificats délivrés par l'Ecole supérieure de protection de la faune africaine et de son habitat, Mweka (Tanzanie), jusqu'en juin 1981

PAYS	1965-1975			1975-1977			1977-1979			1979-1981			Total 1965-1981			Nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 1981/82			
	CERT.	DIP.	DIP. ET. SUP.	CERT.	DIP.	DIP. ET. SUP.	Total	CERT.	DIP.	DIP. ET. SUP.									
TANZANIE	171	74	6	13	12	-	11	13	2	13	19	1	208	118	9	335	18	16	-
KENYA	132	53	-	14	7	-	16	10	-	16	11	-	174	81	-	255	11	2	-
ZAMBIE	29	6	-	3	3	-	5	3	-	-	-	-	37	12	-	49	3	-	-
GHANA	16	11	1	4	5	-	-	4	1	-	1	1	20	21	3	44	-	6	1
OUGANDA	23	12	-	5	2	-	3	1	1	-	-	-	31	14	1	46	1	-	-
NIGERIA	7	4	3	7	2	1	4	3	-	5	3	1	23	12	5	40	2	-	-
ETHIOPIE	10	7	1	-	1	-	1	3	1	1	3	2	12	14	4	30	-	2	1
SOUDAN	5	3	-	1	-	-	-	-	-	5	-	-	11	3	-	14	6	-	-
BOTSWANA	9	4	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	12	4	-	16	-	-	-
MALAWI	8	2	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	8	2	2	12	-	-	-
LIBERIA	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	1	1	4	1	2	7	3	-	-
SIERRA LEONE	1	2	-	3	-	-	2	-	-	-	-	-	6	2	-	8	-	-	-
CAMEROUN	3	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	4	1	8	-	-	-
SOMALIE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	3	-	-	3	-	1	-
EGYPTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	2	-	-	-
Royaume-Uni	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-
Total : 15 + 1	416	182	14	50	32	3	46	36	5	45	38	8	553	287	29	870	44	27	2

Sources : JIU/REP/79 et administration de l'Ecole.

Ne sont pas pris en compte ici les stages spéciaux d'orientation offerts aux personnels népalais, sri-lankais, panaméens, nigériens, etc., s'occupant de la conservation de la faune et de la flore. Sept des élèves qui se sont inscrits pour l'année universitaire 1982/83 sont des Mozambicains.

CERT. : Certificat; DIP. : diplôme; DIP. ET SUP. : diplôme d'études supérieures de conservation de la faune et de la flore. Après l'obtention du certificat, certains élèves s'inscrivent immédiatement au stage menant au diplôme ou reviennent plus tard pour suivre ce stage.

68. Mozambique : Escola de Agentes de Conservação de Natureza, Gorongosa.

Ouverte en 1977 avec l'aide de pays scandinaves, cette école, qui peut accueillir 35 élèves par an, organise des stages de courte et de longue durée : stages de niveau élémentaire touchant la conservation de la faune et de la flore et stages de formation de gardes forestiers (durée : six mois), stages de formation de base dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la flore (durée : 12 mois) et stages de niveau intermédiaire dans ce même domaine (durée : trois ans). Les matières enseignées comprennent, outre les sciences naturelles, l'administration, les techniques manuelles à connaître pour le travail sur le terrain, l'aménagement de la faune et de la flore, l'utilisation et le développement de la faune et de la flore, et les langues étrangères (portugais et anglais). Cet établissement a aussi formé des étudiants anglais.

69. Les stages sont dirigés par une équipe de cinq instructeurs qui sont pour la plupart étrangers et dont deux ont été détachés par le Gouvernement tanzanien. L'Ecole a eu du mal à recruter sur place des instructeurs ayant les qualifications voulues et à trouver des étrangers prêts à accepter ces postes, en raison de l'insuffisance des installations et services à Gorongosa - d'où la demande d'assistance adressée au PNUD. Pour remédier à cette situation, les autorités mozambicaines prévoient d'envoyer à l'université un certain nombre d'anciens élèves de l'école de Gorongosa, préalablement sélectionnés.

70. Nigéria : Ecole fédérale de la faune et de la flore (1978). Cet établissement, créé avec l'aide du PNUD et de la FAO (NIR-76-003), assure une formation très comparable à celle dispensée par l'Ecole de la faune et de la flore du Botswana et par l'Ecole de Mweka dans le cadre du programme d'études sanctionné par le certificat.

71. Tanzanie : l'Institut des ressources naturelles de Maliasili, qui était initialement une école de gardes de réserves animalières, a ouvert ses portes en 1966; il organise des programmes de formation d'un an et des stages de recyclage de courte durée, qui présentent beaucoup de points communs avec ceux de l'Ecole de Gorongosa au Mozambique et, dans une moindre mesure, avec le stage de l'Ecole de Mweka sanctionné par un certificat, dont les deux programmes s'inspirent. Le programme de l'Institut est un programme pluridisciplinaire qui s'adresse plus spécialement au personnel des services s'occupant de la faune et de la flore, des ressources forestières et des pêcheries.

72. Zambie : Ecole de formation à l'aménagement de la faune et de la flore, Chunga (1979). Cet établissement, financé par le Gouvernement zambien, a pour objectif immédiat de former des techniciens de la faune et de la flore (gardes de réserves animalières), mais il doit, à plus long terme, ajouter à ses activités des stages de recyclage et d'orientation à l'intention des conservateurs adjoints de parcs naturels (Assistant Rangers) stagiaires (niveau du certificat). La durée des cours est d'un an. Les matières enseignées sont sensiblement les mêmes que dans les écoles du Botswana et du Mozambique, mais on insiste davantage sur l'application des lois et l'administration. L'Ecole de Chunga, qui peut accueillir jusqu'à 30 élèves par an, a formé à ce jour 45 gardes. Les principaux problèmes sont notamment le manque d'instructeurs, de locaux et de matériel pour les activités sur le terrain. Actuellement, le corps enseignant se compose de trois instructeurs à plein temps, secondés par 10 instructeurs invités.

73. Zimbabwe : Ecole des ressources naturelles (août 1982). Cet établissement a essentiellement pour tâche de former des conservateurs de parcs naturels (Warden) pour le Département chargé de la conservation de la faune et de la flore et de l'aménagement des parcs nationaux et les organismes apparentés, et assure également une formation en cours d'emploi. A long terme, il est prévu d'en faire un centre régional pour la formation de personnel d'encadrement chargé de superviser les activités sur le terrain relatives à l'environnement. On compte que cette école, où les instructeurs sont détachés par le Département, pourra accueillir jusqu'à 70 élèves à la fois (30 en première année, 20 en deuxième année, plus 20 stagiaires en cours d'emploi). Elle est financée directement par l'Etat - sur les 548 000 dollars zimbabwéens que ce dernier lui a alloués, 48 000 dollars serviront à mettre sur pied les premiers stages pour l'année 1982/83 - et reçoit aussi des dons de sources privées du Zimbabwe. Pour terminer complètement cet établissement, il faudra encore dépenser 1 085 000 dollars zimbabwéens et les aménagements envisagés ne pourront être réalisés rapidement qu'avec une assistance extérieure supplémentaire. A en juger d'après le programme d'enseignement proposé, dont le Département chargé de la conservation de la faune et de la flore et de l'aménagement des parcs nationaux a transmis une copie au CCI, l'enseignement dispensé dans cet établissement sera de qualité comparable à celui offert par les écoles de Garoua et de Mweka.

C. Formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié

74. Le précédent rapport faisait valoir qu'on ne pouvait pas entreprendre un programme de recherche énergique sans des chercheurs et des cadres scientifiques qualifiés, et appelait l'attention sur le fait que les gouvernements africains n'appuyaient pas suffisamment les activités de recherche. Les Inspecteurs notaient qu'une partie des succès obtenus jusqu'alors était due au travail personnel de chercheurs étrangers. La situation a très peu évolué, sauf dans quelques rares pays comme le Kenya, le Nigéria, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le Kenya et la Tanzanie, avec l'aide du PNUE et de l'UICN, ont déjà commencé à élaborer de grands programmes nationaux de recherche sur la faune et la flore, dont l'administration sera confiée, dans le cas du Kenya, au Service de planification de la faune et de la flore et, dans le cas de la Tanzanie, à l'Institut de recherche sur la faune et la flore de Serengeti. Des activités de recherche ont aussi été entreprises au Malawi (Centre de recherche du Parc national de Kasungu), au Nigéria (Institut de recherche du lac Kainji), en Ouganda (dans le cadre de l'Institut d'écologie qui, sous le nom d'Institut Nuffield d'écologie tropicale, a été le premier en Afrique de l'Est à entreprendre des activités de recherche dans ce domaine) et plus généralement au Botswana, au Cameroun, en Côte d'Ivoire (Parc national de Tai), au Ghana, à Madagascar, au Rwanda, au Soudan (sud du pays et mer Rouge), au Zaïre, en Zambie et au Zimbabwe. Toutefois, les ressources nationales et extérieures disponibles aux fins de la recherche étant très limitées, les Inspecteurs pensent qu'un vaste programme de recherche serait le meilleur moyen de les utiliser au mieux.

75. Un certain nombre d'universités, dont celles mentionnées dans le précédent rapport, dispensent dans le cadre de leurs programmes ordinaires une formation à la conservation de la faune et de la flore, qui est étroitement rattachée aux activités de conservation menées dans le pays. En outre, les projets de recherche exécutés par des étudiants dans les zones protégées contribuent à la constitution d'un fonds de données scientifiques indispensable pour aménager ces zones. Toutefois les Inspecteurs ont été informés que ces universités ont du mal à satisfaire tous les besoins de formation, faute de fonds et d'enseignants spécialisés dans ce domaine. De plus, l'Université de Nairobi a fait

observer que peu de pays africains offrent des perspectives de carrière susceptibles d'attirer des scientifiques hautement qualifiés ou ayant reçu une formation spécialisée dans ce domaine. Il est donc difficile d'amener des diplômés africains de premier ordre à suivre le stage conduisant à la maîtrise. Malgré ces difficultés, ces universités ont, comme on peut le voir dans les paragraphes suivants, contribué activement à former le personnel hautement qualifié dont l'Afrique a besoin.

76. Université de Nairobi (Kenya). Depuis 1970, l'Université de Nairobi offre un cours qui permet d'obtenir en deux ans une maîtrise de biologie de la conservation et, à condition de choisir l'option correspondante, de préparer un doctorat en zoologie. A ce jour, 20 Kényens, 4 Ougandais, 3 Nigériens, 3 Américains, 2 Tanzaniens, 2 Britanniques, un Malawien et un Zambien ont suivi ce cours. Pour que les enseignants, qui sont peu nombreux, puissent superviser correctement les travaux de recherche effectués en seconde année, le département intéressé n'accepte pas plus de six étudiants par an.

77. Université d'Ibadan (Nigéria). En 1975, l'Université d'Ibadan a commencé à dispenser un cours de sylviculture conduisant à une licence, avec la faune et la flore sauvages et les pêcheries comme matières à option. A ce jour, 30 étudiants ont obtenu cette licence; s'y ajoutent deux titulaires d'une maîtrise de conservation de la faune et de la flore sauvages - l'un d'eux, un Camerounais, enseigne maintenant à l'Ecole de Garoua - et six titulaires d'un doctorat en écologie et aménagement de la faune et de la flore sauvages. L'Université a créé un département spécial pour l'aménagement de la faune et de la flore et des pêcheries (premières inscriptions pour le programme ordinaire en septembre 1982), qui a pour tâche de former du personnel hautement qualifié à l'intention de tous les pays tropicaux et de collaborer avec des instituts de hautes études et des centres de recherche nationaux et étrangers pour mettre au point et exécuter des projets de recherche destinés à résoudre des problèmes spécifiques dans ces domaines. Ce département utilise les services de l'Institut de recherche du lac Kainji pour mener à bien ses programmes de formation.

78. Université de Dar es-Salaam (Tanzanie). L'écologie et l'aménagement de la faune et de la flore ont commencé à être enseignés en 1976 (l'étude de ces matières est sanctionnée par une licence et une maîtrise, avec possibilité de doctorat). Actuellement, 14 étudiants préparent la licence, et 14 Tanzaniens, un Kényen, un Soudanais et un Ougandais ont déjà obtenu ce diplôme. Si, en 1978, trois Tanzaniens seulement préparaient la maîtrise, en 1980 il y en avait cinq, plus un Américain et un Nigérian, et l'on prévoit qu'en 1982 ce cours sera suivi par des étudiants de Tanzanie, des Etats-Unis d'Amérique et du Botswana. Au niveau de la licence comme à celui de la maîtrise, les travaux pratiques et les activités de recherche occupent une très large place. Il faut noter que la majorité des étudiants sont diplômés de l'Ecole de Mweka.

79. Le ralentissement des activités de recherche menées en Tanzanie, notamment à l'Institut de recherche de Serengeti, a eu pour effet de réduire au strict minimum le nombre d'experts susceptibles de seconder le corps enseignant de l'Université - notamment en supervisant les projets sur le terrain et en participant à des séminaires - et, partant, le nombre de jeunes chercheurs. L'Université de Dar es-Salaam a estimé que les organismes des Nations Unies pourraient fournir une aide dans ce domaine en facilitant des échanges de personnel de courte durée avec les universités et instituts de recherche de la région et en offrant aux enseignants invités des moyens de formation pratique

que le personnel enseignant de l'université pourrait lui aussi utiliser, ce qui donnerait plus de valeur au programme d'échange.

80. Formation dispensée par d'autres universités. Dans le sud du Soudan, l'Université de Juba offre avec l'appui de la République fédérale d'Allemagne un programme consacré à l'aménagement de la faune et de la flore, sanctionné par une licence. Au Ghana, un nouvel Institut des ressources naturelles a été créé à Kumasi. Au Nigéria, la nouvelle Université fédérale de technologie, dans l'Etat d'Akure Ondo, comprendra probablement un département de la faune et de la flore. On comptera ainsi six universités africaines offrant régulièrement des programmes de formation dans ce domaine. Il est à noter qu'aucune de ces universités ne se trouve dans un pays francophone. Quelques autres universités font, elles aussi, des recherches sur la faune et la flore (dans la mesure, surtout, où elles peuvent trouver des enseignants qui s'intéressent à la question) en y faisant participer les étudiants qui préparent un diplôme d'études supérieures de zoologie ou d'écologie. C'est notamment le cas de l'Université Eduardo Mondlane (Institut d'écologie du Mozambique), de l'Université Makerere, en collaboration avec l'Institut d'écologie de l'Ouganda, de l'Institut universitaire d'écologie tropicale (qui relève de l'Université nationale d'Abidjan, Côte d'Ivoire) et des universités de Madagascar, du Zaïre (Campus Kisangani), de la Zambie et du Zimbabwe.

81. Nombre de pays africains continuent, dans le cadre des programmes d'assistance technique, de recourir à des institutions étrangères pour former leurs spécialistes de la conservation de la faune et de la flore. Dans ce domaine, un bon nombre de spécialistes et de chercheurs africains ont été formés à l'étranger, surtout dans des universités du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, mais aussi en Australie, en France (dans le cadre des programmes d'enseignement forestier), en Grande-Bretagne, en Hongrie, etc. Cette pratique coûteuse, qui suppose un long apprentissage des connaissances scientifiques requises, présente un inconvénient supplémentaire en ce sens que les spécialistes formés à l'étranger ont souvent dû, à leur retour, se réhabituer au contexte africain. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les universités étrangères encouragent de plus en plus les étudiants à entreprendre des projets sur le terrain et des projets de recherche dans leur pays d'origine. Les Inspecteurs estiment néanmoins qu'il est indispensable de mettre au point à cette fin des arrangements analogues à ceux qu'ils ont recommandés pour les Ecoles de Mweka et de Garoua, en faisant appel aux universités qui ont déjà commencé à offrir des programmes de formation à la conservation de la faune et de la flore et aux centres de recherche sur la faune et la flore sauvages.

82. Il importe de mettre au point des programmes d'enseignement de niveau universitaire en vue de former des spécialistes suffisamment compétents pour élaborer les politiques et les législations nationales ainsi que les traités multilatéraux requis en matière de conservation. La question est traitée dans les cours offerts par les Ecoles de Garoua et de Mweka, mais uniquement sous l'angle de l'application des lois. Le Bureau juridique de la FAO pourrait, en collaboration avec la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement de l'UICN et le PNUJ, encourager la formation d'instructeurs et d'enseignants, de façon que les cours dispensés dans les deux écoles et dans les universités susmentionnées fassent une plus large place à cette question. En attendant, quelques-unes de ces universités ainsi que d'autres établissements assurant une formation juridique devraient envisager de l'inscrire comme matière à option dans leurs programmes d'enseignement, à l'intention des étudiants ayant

reçu une formation juridique ou une formation à la conservation de la faune et de la flore ainsi que des anciens élèves des Ecoles de Garoua et de Mweka remplissant les conditions requises et qui voudraient se spécialiser dans ce domaine.

83. A ce propos, les Inspecteurs applaudissent à l'initiative commune prise par la CEA et le PNUE d'organiser un Séminaire de juristes sur l'élaboration d'une législation relative à la protection de l'environnement dans la région de la CEA, qui s'est tenu au siège de la CEA à Addis-Abeba du 29 septembre au 3 octobre 1980 avec la participation d'experts de huit pays africains et de représentants de la FAO, de l'OMS, du PNUD, du PNUE, de l'OUA, de l'UICN et d'autres organisations internationales. Le fait qu'on ait recouru à des consultants de cinq pays africains est extrêmement encourageant, car c'est le signe que l'Afrique dispose des experts nécessaires pour pouvoir jouer un rôle plus dynamique dans ce domaine 3/.

D. Conservation des écosystèmes et des espèces

84. Le rythme auquel les pays créent de nouvelles zones de conservation et prennent des mesures efficaces pour protéger les zones de conservation existantes et les espèces qui y vivent dépend d'un certain nombre de facteurs, dont ceux qui étaient mentionnés dans le précédent rapport. Parmi les plus importants on peut sans doute citer, outre l'insuffisance, voire l'absence totale d'arrangements institutionnels spécifiques, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de ressources financières. C'est ainsi qu'à Madagascar pratiquement aucun des 15 parcs et réserves du pays n'a de conservateur, et deux seulement ont un conservateur adjoint (assistant warden); au Botswana, six seulement des 10 parcs et réserves que compte le pays sont administrés par un conservateur et, sur les six parcs nationaux du Sénégal, celui de Niokolo-Koba est le seul à disposer de tout le personnel voulu. Ces insuffisances sont apparues de manière particulièrement flagrante à l'occasion d'un recensement des éléphants et des rhinocéros effectué sur l'ensemble du continent africain (voir paragraphe 89) et, en 1981, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, avec l'appui du WWF et de l'UICN, a envoyé deux experts dans un certain nombre de pays pour donner des conseils sur place. En mars/avril 1982, le Secrétariat a organisé à son siège et au bureau national chargé de l'application de la Convention à Berne (Suisse), un stage spécial à l'intention de quatre fonctionnaires du Botswana, de la République centrafricaine, du Cameroun et de la Tanzanie. D'après l'annexe IV, les diplômés seraient nombreux, mais la plupart sont retenus par des tâches administratives au siège de l'administration de la province ou du district, ont décidé de se perfectionner plus avant, ou ont quitté les services compétents.

85. La plupart des pays allouent bien moins de 1 % de leur budget national à la conservation de la faune et de la flore, sauf lorsqu'ils cherchent à développer le tourisme. Les organismes compétents disposent donc de moyens limités pour planifier et développer les zones de conservation existantes, en identifier de nouvelles et les officialiser. De plus, dans les zones de conservation déjà créées, le manque de matériel et de moyens de transport aggrave les problèmes de braconnage et d'empiètement. En Ouganda, par exemple, la plupart des réserves zoologiques et des zones de chasse contrôlées risquent de se dégrader encore plus.

3/ Commission économique pour l'Afrique - E/CN.14/784, 21 octobre 1980.

86. La croissance démographique d'une part - la population africaine est passée de 354 millions en 1970 à 469 millions en 1980 (UN Statistical Pocketbook 1981) - et la pénurie alimentaire chronique d'autre part, font que la terre a suscité des rivalités de plus en plus vives, en particulier entre ceux qui voulaient en faire des zones de culture et ceux qui voulaient en faire des zones de pâturage ou encore des zones de peuplement. Aussi la plupart des gouvernements, notamment ceux des pays ayant une forte densité de population (annexe IV) ou peu de terres arables, hésitent de plus en plus à constituer de nouvelles réserves de faune et de flore. Au Rwanda, par exemple, où la densité de la population est une des plus élevées d'Afrique (environ 192 au km²) et où les terres arables et les zones de peuplement font gravement défaut, les deux seuls parcs nationaux (Kagera et Volcans) sont fortement convoités. Au Botswana, un site unique au monde, les marais du delta de l'Okavango - oasis située dans une région semi-aride au nord-ouest du pays - est menacé par des projets de développement de zones de culture et d'élevage irriguées, pour lesquels il faudrait drainer les marais et éliminer la mouche tsé-tsé.

87. Les gouvernements africains commencent à peine à mieux prendre conscience de la nécessité de protéger les espèces, les habitats et les écosystèmes qui ont des fonctions bioécologiques et autres. Certains, comme le Botswana, le Cameroun, le Libéria, le Kenya, le Sénégal, les Seychelles, le Soudan et la Tanzanie, essaient actuellement d'intégrer la conservation dans les plans nationaux d'utilisation du sol et autres plans de développement connexes. Dans la majorité des pays africains, l'intégration de la conservation des ressources biologiques dans les plans de développement s'est trouvée reléguée au second plan du fait de graves problèmes économiques; dans d'autres, cet objectif n'occupe toujours qu'un faible rang de priorité. Quant aux pays qui essaient de faire quelque chose dans ce sens, ils se heurtent toujours au même obstacle, à savoir l'insuffisance des données scientifiques disponibles, et des ressources trop limitées pour se les procurer et les exploiter.

88. La diminution sensible des populations d'éléphants et de rhinocéros pendant les années 70 a suscité une vive inquiétude dans certains pays et des protestations de la part de la communauté internationale, notamment des ONG. On estime qu'au Kenya, la population d'éléphants a diminué de 20 % par an depuis 1974 et qu'entre 1970 et 1980 celle de rhinocéros noirs est tombée de 15 000 à 1 500 environ, soit une réduction de 90 % ^{4/}. Aussi, le Gouvernement tanzanien, en 1973, et le Gouvernement kényen, en 1977, ont-ils interdit totalement la chasse aux animaux sauvages et le commerce des trophées; en 1975, le Zaïre a décidé, par mesure de protection, d'interdire la chasse à l'éléphant pendant 10 ans. Un certain nombre d'autres pays, dont la Côte d'Ivoire, le Niger et la Somalie, ont eux aussi interdit cette chasse. Mais ces interdictions ont eu pour effet d'accroître considérablement la valeur marchande de l'ivoire et des défenses de rhinocéros et, partant, de développer le braconnage et le trafic illicite de ces produits.

89. Cette situation a aussi conduit l'UICN, le WWF et la New York Zoological Society à entreprendre de concert une enquête dans tous les pays d'Afrique pour recenser les éléphants (1976) et les rhinocéros (1979/80) et étudier les mesures à prendre pour en assurer la conservation. Dans le cadre de cette enquête, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a contribué à la réalisation d'une étude spéciale sur le commerce de l'ivoire, qui plus tard a permis d'inclure les éléphants dans l'appendice I au US Endangered Species Act (Loi des Etats-Unis d'Amérique sur les espèces menacées d'extinction). Outre qu'elles ont contribué à l'application, par les pays exportateurs et les pays importateurs, de la

^{4/} Rapport No 6 du PNUE, 1980.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (annexe V), ces enquêtes ont aussi permis de recenser dans la savane et les zones boisées plus de 1,1 million d'éléphants sauvages (ces éléphants se répartissent dans 34 pays africains mais les plus gros troupeaux se rencontrent au Soudan, en Tanzanie, au Zaïre et en Zambie), moins de 15 000 rhinocéros noirs (en Tanzanie et en Zambie principalement) et environ 7 000 rhinocéros blancs du nord essentiellement au Zaïre.

90. Les gouvernements africains coopèrent avec les ONG susmentionnées ainsi qu'avec le PNUE et la FAO pour mieux protéger les populations viables d'éléphants et de rhinocéros, notamment en créant un réseau de réserves et de parcs nationaux, et aussi pour préserver des races géographiques (diversité génétique) et protéger d'autres espèces et leurs habitats, ainsi que des échantillons d'écosystèmes. En outre, la République centrafricaine a engagé des consultations avec tous les Etats voisins : Soudan, Zaïre, Congo, Gabon, Cameroun et Tchad, en vue d'instaurer une coopération inter-Etats pour lutter contre le braconnage et le trafic illicite. Des réunions interministérielles ont été organisées en 1981 et 1982 pour adopter un protocole et un cadre institutionnel à cet effet. Les Inspecteurs espèrent qu'en application de leur recommandation 7, les efforts louables déployés par les pays africains seront coordonnés dans le cadre d'une instance commune placée sous les auspices de la CEA et de l'OUA.

91. Des craintes ont aussi été exprimées au sujet de l'exploitation abusive des primates sauvages capturés comme trophées ou pour être envoyés dans des zoos privés ou utilisés aux fins de la recherche biomédicale. C'est ainsi qu'en 1979, la Ligue internationale pour la protection des primates, qui est l'organisation qui s'est fait le plus entendre sur la question, a réussi, en collaboration avec l'Association du Sierra Leone pour la conservation de la nature, à convaincre le Président de ce pays d'interdire temporairement l'exploitation et le commerce des chimpanzés en attendant qu'une enquête ait été réalisée à leur sujet. Cette enquête, effectuée en 1980/81 avec l'aide financière de la New York Zoological Society et du WWF, doit être étendue à d'autres espèces de la région. Ses résultats ont notamment permis d'identifier la zone d'Outamba-Kilimi en Sierra Leone comme zone de conservation prioritaire. La situation est la même pour les gorilles des montagnes, que le Gouvernement rwandais protège dans le parc des Volcans, avec l'aide de l'AWLF, de la Fauna and Flora Preservation Society (FFPS), du People's Trust for Endangered Species (PTES), du WWF et de l'UICN.

92. Pour ce qui est de la recherche biomédicale, des consultations entre l'OMS, l'UICN et d'autres membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG) ont abouti à l'adoption, en 1981, d'une déclaration de principes commune OMS/ECG qui a insisté sur la conservation des primates sauvages, conformément aux recommandations de la Stratégie mondiale de la conservation et a mis l'accent sur la protection des espèces menacées ainsi que sur la nécessité d'élaborer des programmes rationnels d'utilisation et de conservation des espèces utiles pour la recherche biomédicale.

93. Parallèlement à la diminution du nombre des primates, et comme il est signalé au chapitre 16 de la Stratégie mondiale de la conservation, les forêts tropicales reculent et se dégradent, perdant progressivement leurs ressources génétiques, ce qui a des conséquences néfastes sur l'homme lui-même. Les organismes des Nations Unies, y compris les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes, les ONG intéressées et des pays donateurs comme les Pays-Bas, la Suède et les Etats-Unis d'Amérique, aident activement les pays tropicaux à conserver cet écosystème. Le rapport "Global 2000", financé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, est un exemple de la contribution apportée par

ce pays. En mars 1980, le PNUE a convoqué à Nairobi une réunion d'experts pour examiner des mesures qui permettraient de protéger et d'exploiter durablement les forêts tropicales et subtropicales. Y ont participé des représentants de gouvernements, plusieurs organismes des Nations Unies et un certain nombre d'ONG. Une réunion complémentaire qui s'est tenue à Rome en janvier 1982 sous les auspices du PNUE, de la FAO et de l'UNESCO a recommandé des mesures que le Comité des forêts de la FAO est en train d'examiner, en tant que contribution supplémentaire au programme du PNUE relatif aux forêts tropicales pour 1984-1985, et qui sont également mises en oeuvre par d'autres organisations, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. C'est ainsi que l'UICN, en coopération avec le WWF et d'autres ONG, a lancé un programme destiné à protéger des échantillons représentatifs et viables de cet écosystème en créant un réseau de parcs et de réserves. Parmi les pays africains participant à ce programme, on peut citer Madagascar (qui cherche aussi en particulier à protéger les lémuriens menacés d'extinction), la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda et le Zaïre (qui cherchent aussi à protéger les gorilles des montagnes), le Cameroun et, en Afrique de l'Ouest, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone où des activités sont en cours.

94. Le fait que les chefs d'Etat et de gouvernement africains aient reconnu le rôle des forêts dans le développement socio-économique lorsque, réunis à Lagos les 28 et 29 avril 1980, ils ont adopté la Stratégie de Monrovia dans le cadre du Plan d'action de Lagos est tout aussi important. Ils ont alors décidé de coopérer pour préserver, protéger et améliorer l'environnement naturel et ont demandé que l'on étende de 10 % par an jusqu'en 1985, la superficie des zones faisant l'objet de programmes de régénération des forêts, en accordant une attention particulière aux terrains boisés communautaires et à l'agrosylviculture, et que l'on étende aussi la superficie des réserves forestières de 10 % au cours des cinq années suivantes. La FAO et la CEA collaborent pour atteindre cet objectif.

95. Il faut aussi mentionner le Programme du PNUE pour les mers régionales, qui vise à protéger le milieu marin et le milieu côtier - notamment contre les diverses sources de pollution - et à assurer la conservation des ressources biologiques côtières et marines, et qui constitue probablement l'une des plus belles réussites du PNUE. Trois des programmes régionaux qui ont été adoptés concernent l'Afrique, à savoir le programme pour la Méditerranée (1975), le programme pour l'Afrique de l'Ouest (golfe de Guinée) et le programme pour la mer Rouge et le golfe d'Aden (1982). A la demande des gouvernements des pays de l'Afrique de l'Est et à la suite de la décision 8/13 C prise par le Conseil d'administration du PNUE le 29 avril 1980, on a commencé en 1981 à préparer un programme pour l'Afrique de l'Est en organisant avec tous les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes, l'Organisation des Nations Unies, l'OMS, l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'ONUDI une mission commune qui s'est rendue dans les pays suivants : Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie et Tanzanie.

96. Une réunion technique d'experts gouvernementaux convoquée à Mahé (Seychelles) en septembre 1982, a examiné les rapports de la mission et a identifié des mesures prioritaires, dont l'élaboration d'un projet de plan d'action. Parmi les projets régionaux que la réunion a jugés hautement prioritaires, trois concernent directement la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes (UNEP/WG.77/4). Ceci confirme l'utilité des efforts faits dans ce domaine par certains pays, comme les Seychelles, qui, après avoir créé la Réserve de cétacés de l'océan Indien, se sont regroupés au sein de l'Alliance des pays riverains de l'océan Indien pour protéger cette réserve, et par les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes et les ONG intéressées pour protéger les espèces et les écosystèmes menacés (tortues de mer, dugongs, coraux et récifs de corail, forêts de palétuviers, etc.).

97. Pour mieux coordonner les activités aux niveaux sous-régional et régional, deux réunions techniques PNUE/UICN ont été organisées, la première en 1974 à Seronera, dans le parc national de Serengeti (Tanzanie), et la seconde en 1980 à Ouagadougou (Haute-Volta). Ces réunions ont recommandé toute une série de mesures de conservation. La réunion de Seronera avait été organisée dans le cadre de la Conférence sur la faune et la flore sauvages d'Afrique de l'Est et du Centre - association intergouvernementale non officielle regroupant les directeurs des organismes s'occupant de la faune et de la flore - qui, à sa cinquième réunion à Gaborone (Botswana) en 1978, a décidé d'étendre son champ d'action à toute l'Afrique. Par conséquent, la sixième Conférence sur la faune et la flore sauvages convoquée à Nairobi (Kenya) en 1980 a aussi été la première Conférence panafricaine sur la faune et la flore sauvages. Quinze pays y étaient représentés, de même que les organismes des Nations Unies et d'autres organisations directement intéressés. Au niveau sous-régional, il existe déjà dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe une structure permettant de coordonner le développement des pêcheries, l'aménagement de la faune et de la flore et le développement du tourisme. C'est le Malawi qui est chargé de cette coordination. En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Togo et le Bénin ont créé une commission qui, sous l'autorité du "Conseil d'entente", est expressément chargée de coordonner les activités des différents pays dans les domaines du tourisme, de la conservation de la faune et de la flore et des parcs nationaux. (Voir aussi le paragraphe 90).

98. A ce sujet, les Inspecteurs voudraient que la FAO envisage d'organiser, en collaboration étroite avec la CEA, des réunions conjointes entre le Groupe de travail ad hoc de l'aménagement de la faune et des parcs nationaux de la Commission des forêts pour l'Afrique et la Conférence panafricaine sur la faune et la flore sauvages et d'autres instances analogues. Sans remplacer la création, de toute évidence nécessaire, d'un organe régional unique chargé, en tant que principale instance intergouvernementale, de suivre et d'examiner la mise en oeuvre du programme régional demandé par les Etats membres de la CEA, notamment l'application de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles de l'OUA et d'autres traités multilatéraux, ces réunions conjointes permettraient certainement aux gouvernements, ainsi qu'à la FAO et à la CEA, de faire quelques économies et, surtout, elles donneraient aux Etats membres africains la possibilité de faire connaître leurs vues et de donner des directives aux deux organes en même temps.

99. Les Inspecteurs notent qu'en adoptant la Convention africaine de l'OUA en 1968, les Gouvernements africains ont pris l'engagement politique d'assurer la conservation des ressources biologiques, bien qu'à ce jour 28 pays seulement aient ratifié cette convention ou y aient adhéré (annexe V). Néanmoins, cet instrument - qui devrait permettre à l'OUA de donner effet à la coordination et à la coopération régionales dans les domaines liés à la conservation - n'a pas amené les membres de l'OUA à conjuguer leurs efforts pour stopper la diminution des populations d'éléphants et de rhinocéros et la dégradation de vastes écosystèmes, phénomènes signalés plus haut. La Convention couvre tous les aspects de la conservation des ressources biologiques de l'Afrique et fournit le cadre juridique nécessaire pour instaurer une coordination régionale. Il faudrait non seulement qu'un secrétariat efficace s'occupe activement de promouvoir cet instrument, mais aussi qu'on le réexamine de temps à autre, comme cela a déjà été demandé lors des réunions sus-mentionnées et qu'on élabore un programme d'action. A la demande du secrétariat de l'OUA, la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement de l'UICN a entrepris d'analyser la Convention (avec l'aide financière de la République fédérale d'Allemagne) afin de voir les modifications qu'on pourrait lui apporter pour

la rendre plus efficace. Par ailleurs, l'OUA et la CEA pourraient sans doute s'inspirer utilement des mesures qui ont assuré le succès d'autres traités comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention sur le patrimoine mondial, ainsi que du Programme pour les mers régionales.

100. Somme toute, les diverses activités entreprises dans la région constituent un bon point de départ pour un programme global de conservation des ressources biologiques de la région et, s'il est réaliste et s'il rencontre l'agrément des Gouvernements africains, peut-être pourra-t-on mobiliser les ressources financières nécessaires à sa mise en oeuvre en recourant, par des méthodes novatrices, à de nouvelles sources de financement, et en veillant à ce que l'intérêt des sources de financement traditionnelles ne faiblisse pas. La CEE, par exemple, a déjà montré qu'elle s'intéressait à la question en appuyant des projets relatifs à la faune et à la flore au Botswana, en Ouganda et au Soudan, dans le cadre de la Convention ACP-CEE de Lomé II. Le fait que tous les pays aient souscrit à la Stratégie mondiale de la conservation prouve qu'il existe un climat favorable et que la communauté internationale tout entière s'est rendu compte qu'elle se devait de mieux gérer les ressources biologiques de la Terre. En outre, en octobre 1982, l'Assemblée générale a adopté la Charte mondiale de la nature, rédigée à la demande du Zaïre. Le CCI espère vivement qu'une stratégie et un programme de conservation des ressources biologiques de la région, reprenant toutes les dispositions pertinentes de la Convention africaine de l'OUA, du Plan d'action de Lagos et de la résolution de la CEA, seront élaborés et mis en oeuvre avec l'appui de la communauté internationale, de façon aussi que les plans d'aménagement de grande ampleur reposent sur des bases rationnelles. D'un point de vue général, les recommandations et suggestions formulées au Congrès de Bali seraient d'une très grande utilité pour mettre au point cette stratégie et ce programme.

101. On a déjà mentionné un prêt de la Banque mondiale au Gouvernement kényen. La Banque a récemment doté son secrétariat d'un mécanisme d'examen des projets - Bureau des questions d'environnement et de santé - qui, entre autres activités, étudie de près les projets de développement touristique. Même si les pays bénéficiaires risquent fort de ne pas accepter de correctifs représentant plus de 3 à 5 % du coût total d'un projet, peut-être serait-il intéressant d'intégrer aux projets de développement touristique des activités axées sur la faune et la flore. En outre, dans leur "Déclaration sur les politiques et procédures environnementales relatives au développement économique", les institutions multilatérales qui financent le développement se sont engagées à fournir une assistance technique aux pays en développement qui le leur demanderaient et à appuyer les projets visant à protéger, aménager ou améliorer l'environnement et les ressources connexes. Les Inspecteurs sont convaincus que, si elles y étaient encouragées, ces institutions seraient prêtes à appuyer plus activement les projets de conservation de la faune et de la flore. Ils ont retiré ce sentiment en particulier des entretiens qu'ils ont eus avec les représentants de plusieurs pays membres de l'OCDE durant l'élaboration du présent rapport.

102. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont elles aussi notablement contribué à la création de beaucoup des parcs nationaux et des réserves de faune et de flore qui existent actuellement en Afrique, ainsi qu'à la sensibilisation croissante du public en général et des jeunes en particulier, au problème de la conservation. Il existe en Afrique une trentaine d'ONG nationales et 7 clubs des amis de la nature (Clubs de défense de la faune et de la flore), qui sont répartis dans une vingtaine de pays et s'occupent tous de la conservation de la

faune et de la flore. Ces ONG nationales ont une influence évidente dans leur pays. En Sierra Leone, par exemple, l'interdiction du commerce des chimpanzés et le projet de création du parc national d'Outamba-Kilimi leur doivent beaucoup, et au Kenya, c'est après une campagne active contre le braconnage, qui prenait des proportions alarmantes, et le trafic illicite des produits de la chasse, notamment de la chasse à l'éléphant, campagne menée par des clubs de défense de la faune et de la flore avec d'autres ONG, que le gouvernement a finalement interdit cette chasse en 1977.

103. Au moins sept ONG internationales coopèrent avec des gouvernements africains et avec les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes à des activités qui vont de la protection des espèces et de leur habitat à la fourniture d'un appui institutionnel. Au cours de la période 1977-1982, ces organisations ont aidé 38 pays dans le cadre de projets concernant la conservation des espèces et de leur habitat (191 projets), des activités de recherche et des études de caractère général (49), la formation (25), l'enseignement des techniques de conservation (46) et la fourniture d'un appui institutionnel de caractère général (26); certains de ces projets ont d'ailleurs déjà été mentionnés dans le présent rapport. Au niveau régional, l'East African Wild Life Society (Société pour la défense de la faune et de la flore de l'Afrique de l'Est) a continué de contribuer activement à des activités analogues entreprises en Afrique de l'Est, et le Journal of African Ecology (Revue de l'écologie africaine) publié par cette société est devenue un important moyen de diffusion des résultats des travaux de recherche effectués dans la région. L'état récapitulatif des contributions de quelques ONG qui est reproduit ci-après permet de mieux apprécier la part que ces organisations peuvent prendre dans l'élaboration et l'exécution d'un futur programme régional de conservation de la faune et de la flore.

104. Les Inspecteurs demandent instamment à ces ONG de faire un effort accru en matière de formation afin que les contributions qu'elles fournissent à la région aient un effet durable. La CEA et l'OUA, de leur côté, devraient encourager la coopération avec ces ONG, dans le contexte de la recommandation 7 du CCI et de la résolution de la CEA. Il ne fait guère de doute que les ONG se réjouiraient de pouvoir, grâce à la résolution de la CEA, contribuer à la réalisation des objectifs fixés en matière de conservation, qui sont précisément leur raison d'être.

Etat récapitulatif des contributions de certaines ONG à la conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique (1977-1982)

Organisation	Nombre de pays	Nombre de projets		Contribution financière/Engagement (en dollars des E.-U.)
		Nationaux	Régionaux	
Fonds mondial pour la nature (WWF)/UICN	34	133	20	3 913 299 (1 703 487) <u>a/</u>
Société zoologique de Francfort	13	74	0	3 371 873
New York Zool. Society (NYZS)	12	23	2	436 745
African Wildlife Leadership Foundation (AWLF)	+ 9	+ 34	3	160 000 <u>b/</u>
Fauna and Flora Preservation Society (FFPS)	15	30	2	72 929
Peoples Trust for Endangered Species (PTES)	6	8	0	n.a. <u>c/</u>
Intern. Foundation for Game Conservation (IGF)	+ 4	+ 7	+ 3	n.a.
	+38	+307	30	7 954 846

Source : Les ONG elles-mêmes.

a/ Engagement pour 1982-1983 au titre des projets de la catégorie I.

b/ Fonds destinés uniquement à des activités de formation.

c/ Le PTES coopère avec la FFPS et participe avec elle au financement de projets.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

105. Le premier rapport du CCI sur les programmes régionaux de formation relatifs à l'aménagement de la faune africaine et de son habitat (JIU/REP/79/1) passait en revue les faits nouveaux et les problèmes liés à la conservation des ressources de la faune et de la flore en Afrique, et la contribution apportée dans ce secteur par les organismes des Nations Unies, en particulier la FAO, le PNUE, l'UNESCO et le PNUD. L'Ecole de la faune de Garoua, au Cameroun, et l'Ecole de Mweka, en Tanzanie, y étaient considérées comme un très bon exemple d'institutions à vocation régionale et une démonstration pratique de coopération et d'assistance internationale efficaces, et les Inspecteurs suggéraient qu'elles soient financées par prélèvement sur le CIP régional et qu'elles fonctionnent dans le cadre d'un grand programme régional de conservation de la faune et de la flore. Les chefs de secrétariat, dans leurs observations, et les organes directeurs des organisations intéressées, dans leurs décisions, ont identifié les secteurs dans lesquels ces organisations prévoyaient d'apporter de nouvelles contributions, dont essentiellement celui de la formation. En avril 1980, dans sa résolution 388 (XV), la Conférence des Ministres de la CEA a recommandé que les deux écoles soient transformées en institutions régionales à part entière, et demandé au secrétariat de la CEA de coopérer avec les autres organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'avec l'OUA et l'UICN, en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un programme régional intégré à long terme de conservation de la faune et de la flore. Toutefois, les Gouvernements camerounais et tanzanien souhaitent que le statut juridique et le mode de fonctionnement actuels des écoles de Garoua et de Mweka ne soient pas modifiés. En conséquence, l'école de Mweka n'est toujours pas financée dans le cadre du CIP régional, et celle de Garoua ne peut pas continuer à bénéficier d'un appui accru dans le cadre du projet RAF-74-056.

106. Dans l'intervalle, on a vu augmenter à la fois le nombre d'institutions de formation de personnel auxiliaire et de cadres moyens, ainsi que le nombre d'universités offrant des programmes d'enseignement relatifs à la conservation de la faune et de son habitat, ce qui pourrait rendre sans objet le projet de la FAO tendant à évaluer les besoins des Etats Membres africains en matière de personnel et de formation. De même, les pays s'efforcent de mieux protéger et de mieux gérer les espèces et les écosystèmes marins et terrestres, aidés surtout par des sources de financement extérieures au système des Nations Unies. Il existe des preuves d'une coopération inter-Etats, en particulier au niveau sous-régional, mais qui ne sont pas nécessairement liées à l'application de la Convention africaine de l'OUA. Ainsi, les diverses activités en cours en Afrique dans le domaine de la conservation des ressources biologiques, y compris les activités de recherche et de formation, font intervenir de nouveaux éléments qui devront entrer en ligne de compte dans l'application ultérieure des recommandations du CCI et de la résolution de la CEA.

107. En conclusion, les recommandations du CCI ont été appliquées sans méthode, et leurs objectifs n'ont été que partiellement atteints. Les Inspecteurs ont constaté en l'occurrence un défaut de coordination et de coopération, sans doute dû au fait qu'aucun organisme des Nations Unies n'avait été expressément chargé de cette tâche. Il est évident également que de nouvelles consultations sont nécessaires, ne serait-ce qu'à propos des politiques à suivre concernant l'utilisation du CIP régional. L'application de la résolution de la CEA, aux termes de laquelle le secrétariat de la Commission doit amorcer et coordonner les mesures à prendre, appelle des observations similaires. Le succès d'un programme régional intégré de conservation exige une entière coopération, non seulement entre les Etats membres de la CEA, mais aussi, et la chose est tout aussi importante, entre les organismes des Nations Unies intéressées, en particulier les membres du Groupe de la conservation des écosystèmes (FAO, PNUE, UNESCO

et UICN), travaillant en étroite collaboration avec la CEA. Ces différents aspects, et d'autres considérations qui ont été évoquées dans le corps du présent rapport, amènent les Inspecteurs à formuler les recommandations ci-après :

A. Appui aux programmes de formation de niveaux technique et administratif relatifs à la conservation de la faune et de la flore

108. Les écoles de Garoua et de Mweka ont continué à remplir leurs fonctions de formation au niveau régional, en dépit de leurs difficultés financières, et, à ce jour, elles ont formé des étudiants originaires de 35 pays africains. Les Gouvernements camerounais et tanzanien ont continué à les soutenir financièrement, pour que les programmes de formation puissent se poursuivre. Dans le cas de l'école de Mweka, les frais de scolarité ont augmenté au point que la plupart des pays utilisateurs risquent de ne plus pouvoir parrainer d'étudiants. Le PNUD a mis en réserve pour les deux écoles un montant d'environ 1,5 million de dollars pour la période 1983-1986, au titre du CIP régional.

RECOMMANDATION 1 : Le secrétariat de la CEA devrait d'urgence :

a) Consulter les Gouvernements camerounais et tanzanien, ainsi que le PNUD, de façon que les fonds qui ont été réservés pour les écoles de Garoua et de Mweka soient mis à leur disposition au début de 1983 (par. 47 et 105);

b) Consulter les Etats membres pour qu'ils reconsidèrent leur demande tendant à modifier le statut juridique des écoles de Garoua et de Mweka, étant donné que ces deux établissements, en tant qu'institutions nationales, répondent déjà à certains des objectifs de la résolution de la CEA et que l'un d'eux, l'école de Garoua, reçoit régulièrement depuis 1974 un appui au titre du CIP régional. Les deux écoles pourraient plutôt être chargées d'un programme régional, dans le cadre des programmes du PNUD dont l'exécution est confiée aux gouvernements (par. 19 et 44);

c) En coopération avec la FAO et les autres membres du Groupe de la conservation des écosystèmes, ainsi qu'avec les Gouvernements camerounais et tanzanien, définir les objectifs, la portée et le mode de fonctionnement des différents éléments du programme régional demandé par les Etats membres et dont les écoles de Garoua et de Mweka seraient le pivot (par. 19 et 48).

RECOMMANDATION 2 : Etant donné le nombre croissant d'écoles de formation de personnel auxiliaire :

a) La FAO et l'UNESCO devraient s'employer activement à appliquer la recommandation du CCI concernant le rôle des écoles de Garoua et de Mweka dans la formation d'instructeurs pour les écoles de formation de personnel auxiliaire (par. 7);

b) Le PNUD, en consultation avec les Etats membres, ainsi qu'avec la CEA et la FAO, devrait continuer à encourager et appuyer les gouvernements qui souhaitent développer les instituts de formation offrant des programmes de ce niveau, en particulier ceux qui sont en mesure de répondre aux besoins de pays voisins (par. 62 à 73); et

c) Pour remédier à la grave pénurie de personnel dans les pays africains de langue portugaise, le PNUD, la FAO, le PNUE et la CEA, ainsi que l'UNESCO, devraient encourager l'initiative prise par le Gouvernement mozambicain de créer à cette fin un institut de formation à la conservation de la faune et de la flore (par. 52).

B. Programmes de formation de niveau scientifique

109. Un certain nombre d'universités offrent maintenant dans le cadre de leurs programmes ordinaires des cours d'écologie et de biologie de la faune et de la flore, mais elles manquent de ressources financières et d'enseignants qualifiés. Dans sa résolution, la CEA a demandé le développement d'une infrastructure scientifique dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore.

RECOMMANDATION 3 :

a) La FAO et l'UNESCO, en coopération avec la CEA, devraient aider certaines de ces universités, ou d'autres institutions compétentes, à développer des programmes régionaux de formation de ce niveau, s'inspirant de la formule qu'utilisent les écoles de Garoua et de Mweka pour desservir les pays africains. Ces programmes devraient viser entre autres à former des spécialistes des politiques et des législations en matière de conservation (par. 75, 81 et 82).

b) L'UNESCO devrait encourager ces universités à participer pleinement aux activités du Programme sur l'homme et la biosphère, et à utiliser les réserves de la biosphère et les sites du patrimoine mondial aux fins de la formation et du perfectionnement du personnel (par. 74 et 75).

c) Les membres de l'ECG, en particulier la FAO, l'UNESCO et le PNUE, devraient s'efforcer tout spécialement d'obtenir des bourses de perfectionnement et des fonds de recherche pour la formation d'enseignants, afin d'améliorer le niveau de compétence et de qualification du personnel de ces universités (par. 75 et 76).

C. Stratégie et programme régionaux intégrés pour la conservation des ressources biologiques

110. Pour donner effet à la résolution de la CEA, à la recommandation 7 du CCI - qui s'adresse essentiellement au PNUE - et au plan d'action de Lagos, sans préjudice de l'assistance que les écoles de Garoua et de Mweka reçoivent de la communauté internationale, en particulier du PNUD, au titre du CIP régional, et du PNUE, et compte tenu du cadre juridique et politique que constitue la Convention africaine de l'OUA sur la conservation de la nature et des ressources naturelles et du cadre théorique que représentent la Stratégie mondiale de la conservation et le Programme sur l'homme et la biosphère, le CCI recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 4 :

a) La CEA, en tant que responsable de la coordination au niveau régional, devrait d'urgence transmettre aux organisations mentionnées dans sa résolution la demande des Etats membres tendant à ce qu'elles coopèrent à la formulation et à l'application d'une stratégie et d'un programme régionaux intégrés pour la conservation des ressources biologiques (par. 19, 35 et 42).

b) Le PNUD, avec l'aide des autres membres de l'ECG, devrait coopérer étroitement avec la CEA et, en particulier, envisager de fournir à la Commission l'aide financière nécessaire pour qu'elle puisse commencer à formuler la stratégie et à exécuter le programme dont il est question à l'alinéa a) ci-dessus (par. 100 et 107). Il devrait à cette fin :

- i) Renforcer la capacité de l'Unité de formation en environnement,
- ii) Convoquer une réunion d'experts d'Etats membres de la CEA, qui définirait le cadre de la stratégie et du programme régionaux.

RECOMMANDATION 5 :

a) La CEA, en étroite coopération avec l'OUA, devrait encourager davantage d'Etats membres à ratifier la Convention africaine de l'OUA et les traités et accords multilatéraux connexes, ou à y adhérer (par. 99).

b) La CEA, la FAO et l'OUA devraient consulter les Etats membres en vue de créer officiellement une instance technique unique qui coordonnerait l'action des organismes des Etats membres chargés de l'administration et de l'aménagement des ressources de la faune et de la flore (par. 98).

RECOMMANDATION 6 :

a) La CEA devrait, en étroite coopération avec le PNUE, encourager et coordonner l'assistance financière internationale aux fins de la mise en oeuvre du programme visé à l'alinéa a) de la recommandation 4 ci-dessus et, en collaboration avec les autres membres de l'ECG, aider les gouvernements africains à concevoir des projets axés sur la réalisation des objectifs à long terme du programme (par. 101 et 105).

b) Les Gouvernements africains devraient demander au PNUD, au PNUE, à la FAO et à l'UNESCO, ainsi qu'à d'autres organisations, de renforcer l'élément conservation de la flore et de la faune dans d'autres projets connexes, nationaux et régionaux, financés par ces organisations (par. 46).

RECOMMANDATION 7 : Les organisations non gouvernementales s'occupant de conservation pourraient apporter une contribution utile au programme régional de conservation. La CEA, en coopération avec l'OUA et l'UICN, devrait encourager ces ONG à poursuivre et, si possible, intensifier leurs efforts de conservation en Afrique, et, en particulier, à orienter leurs activités vers les objectifs prioritaires du programme (par. 102 et 105).

ANNEXE I

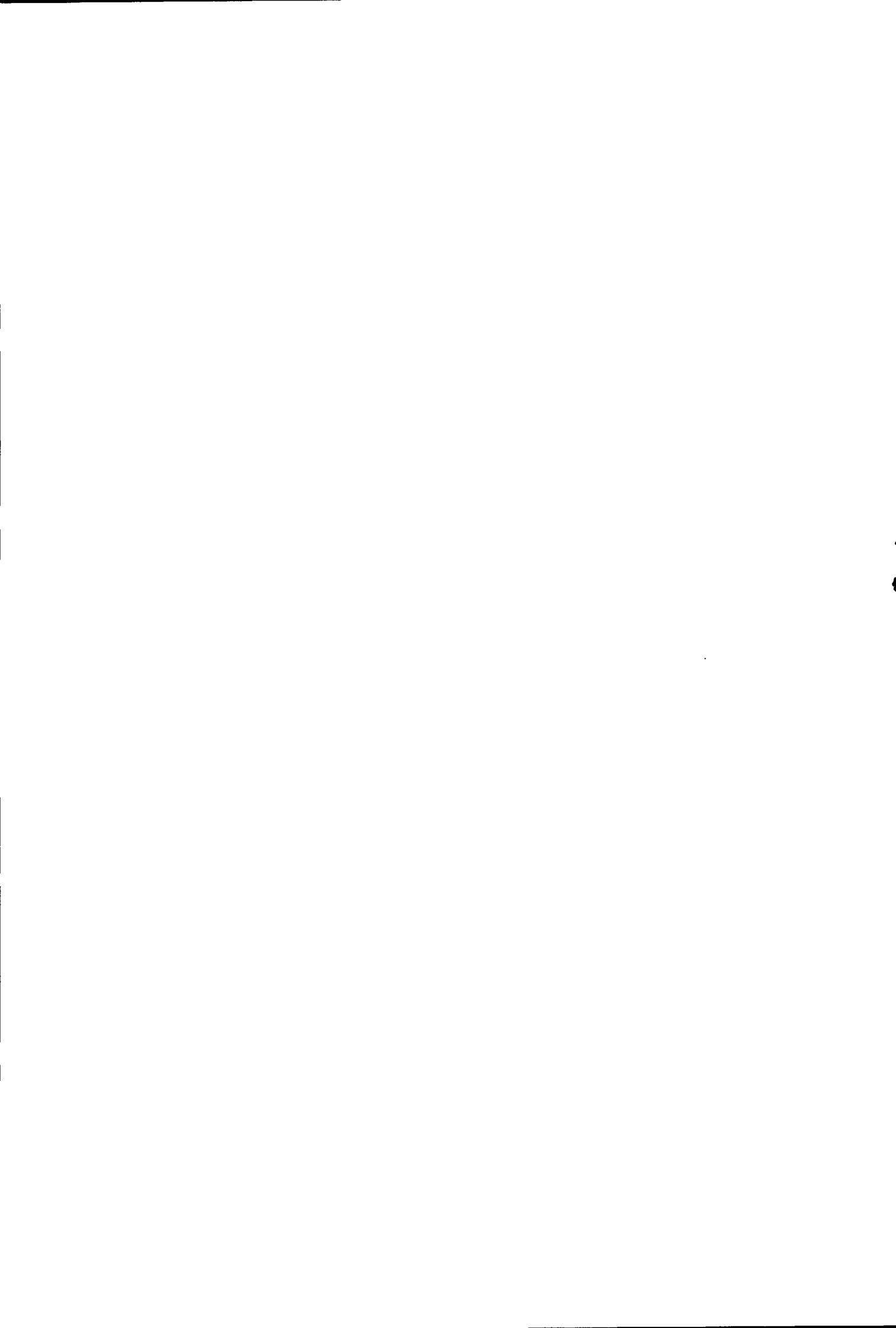
Activités organisées par le PNUD et la FAO sur le terrain dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la flore et des zones protégées en Afrique, 1977-1982

Pays	Numéro et titre du projet	Agent d'exécution	Durée/Date de mise à exécution du projet	Contribution du PNUD en dollars EU
BENIN	BEN-72-012 Aménagement de la faune et des parcs nationaux	FAO	09/73-01/79	375 641
	BEN-77-011 Développement des parcs nationaux	FAO	01/78-01/83	489 361
BOTSWANA	BOI-72-020 Aménagement et utilisation de la faune	FAO	10/72-01/79	161 638
	BOT-74-012 Aménagement de la faune et biologie	FAO	12/74-01/79	2 662
	BOT-77-013 Renforcement du Service de la faune, des parcs nationaux et du tourisme	VNU	10/77-01/80	5 453
	BOT-78-007 Aide au Wildlife Training Center - Chargé de formation	FAO	08/78-01/85	456 369
	BOT-80-004 Mission de formulation	FAO	12/80-01/81	70 178
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CAF-72-010 Aménagement de la faune en zone Nord	FAO	11/73-01/80	425 456
	CAF-78-006 Aménagement de la faune	FAO	01/79-01/82*	663 584
ICHAD	CHD-69-004 Direction du service des parcs nationaux et des réserves de faune	FAO	01/70-01/77	198 506
CONGO	PPC-77-007 Planification de la mise en valeur des ressources forestières du Sid Congo	FAO	08/77-01/82*	602 698
KENYA	KEN-68-013 Vétérinaire de la faune	FAO	11/68-01/80	271 246
	KEN-71-526 Aménagement de la faune dans le Masailand	FAO	02/71-01/80	1,090 806
	KEN-73-003 Recherche sur l'utilisation de l'habitat	FAO	11/73-01/78	122 400
MAURITANIE	MAU-78-001 Formation agricole	FAO	01/78-01/83	1 123 226
MAROC	MOR-73-015 Aménagement d'un parc national	FAO	03/74-02/77	152 718
NIGERIA	NIR-74-019 Pêcheries à l'intérieur du pays et formation aux techniques d'aménagement de la faune et de la flore	FAO	11/74-01/80	24 398
	NIR-76-003 Federal School of Wildlife	FAO	06/78-01/81	236 501
SENEGAL	SEN-80-002 Lutte contre les feux (fonds pour les PMA)	PNUD	03/80-01/82*	35 000
SOMALIE	SOM-72-012 Aménagement des forêts et de la faune	FAO	05/73-10/78	638 376
	SOM-75-007 Renforcement de l'aménagement des forêts et de la faune	FAO	10/75-01/77	128 268
SOUDAN	SUD-76-021 Conservation et aménagement de la faune (Soudan du Sud)	FAO	11/76-10/77	4 598
UGANDA	UGA-80-016 Soutien des activités de répression du braconnage dans les parcs nationaux (fonds pour les PMA)	GVT	11/80-01/84*	910 434
REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN	CMR-72-025 Aide aux parcs nationaux dans le Nord	FAO	04/73-01/78	187 836
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	UR1-70-530 Ecole supérieure de Mweka (phase II)	FAO	06/70-01/79	676 467
HAUTE-VOLIA	UPV-72-029 Développement des ressources forestières, de la faune et des pêcheries	FAO	11/73-01/79	955 496
	UPV-78-004 Dév. des ressources forestières et cynégétiques	FAO	08/78-01/83*	1 022 879
	UPV-78-008 Inventaire des ressources en faune sauvage et étude économique sur son utilisation en zone rurale	FAO	07/79-01/83	499 078
ZAIRE	ZAI-70-001 Formation de cadres pour la conservation de la nature	FAO	06/70-01/81	407 283
	ZAI-80-002 Mission de formulation d'un programme d'assistance aux secteurs forêts et aménagement de la faune au Zaïre	FAO	02/80-04/81*	34 000
ZAMBIE	ZAM-68-510 Conservation et mise en valeur de la Vallée de Luangwa	FAO	01/68-01/79	1 105 147
PROJETS REGIONAUX	RAF-74-056 Ecole de Garoua	FAO	08/74-01/83	684 269
Total : 32 projets				14 351 972

Sources : Liste des projets approuvés du PNUD pour 1977/79/81 et lettre du siège du PNUD à New York, en date du 24.8.1982 (*).

Observations

1. Sur les 32 projets énumérés ci-dessus, 18 ont été commencés avant 1977, 25 devaient s'achever progressivement d'ici 1982 et environ 7 seulement se poursuivront au-delà de la période considérée.
2. Le répertoire ou la liste des projets approuvés en juin 1982 qui permettra d'identifier les projets relatifs à la faune qui ont été inclus dans le troisième cycle de programmation (1982-86) du PNUD, n'est pas encore paru.
3. Voir l'annexe II pour les activités financées dans le cadre du PNUD.



ANNEXE II

Activités sur le terrain du Programme des Nations Unies pour l'environnement en relation étroite avec la conservation des écosystèmes et de la faune et de la flore en Afrique entre 1977 et 1982

Numéro du projet	Titre du projet	Agent d'exécution	Dates du projet	Contribution du PNUE (en dollars L.-U.)
FP 0202-73-01	Rapport sur l'état des connaissances relatives aux écosystèmes des forêts tropicales et subtropicales, en tant qu'instrument fondamental pour la mise au point des activités de recherche, de formation et de planification intégrée	UNESCO	11/73-06/82	212 323
FP 0302-76-03	Etude d'environnement préalable à la construction du réservoir sur le cours supérieur du fleuve Tana (en particulier, étude des effets sur la faune et la flore)	Gouvernement kényen	05/76-04/77	181 893
FP 0305-80-03*	Recours à l'information, à l'éducation et à la formation pour promouvoir la compréhension des questions ayant trait à la conservation	IUCN	01/81-12/83	241 500
FP 0502-74-01	Conservation des mammifères aquatiques	FAO	08/74-12/78	271 704
FP 0502-78-01	Première conférence internationale sur le phoque à ventre blanc de la Méditerranée	MOC	05/78-10/80	13 124
FP 0502-78-02	Mise au point d'un plan mondial d'action pour la conservation et l'utilisation des mammifères marins	IAO	09/78-12/83	164 832
FP 0502-80-01*	Action visant à encourager la création et la gestion rationnelle de zones côtières et maritimes protégées	IUCN	01/81-12/83	212 500
FP 0503-75-03	Activités du programme méditerranéen : action pour la création de réserves et de parcs marins en Méditerranée - MED III	IUCN	01/75-02/77	34 591
FP 0503-77-01	Programme régional concernant l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (Phase I)	ALECSO	01/77-12/82	191 973
FP 0503-79-19	Etablissement d'un plan d'action complet pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des régions côtières dans la région de l'Afrique occidentale	PNUE	09/79-04/82	521 003
FP 0503-82-03	Contribution du PNUE au plan d'action pour la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	PNUE	07/82-06/83	175 130
FP 0503-82-04	Contribution du PNUE à la mise au point d'un plan d'action pour la région de l'Afrique orientale	PNUE	07/82-06/83	238 746
FP 0605-74-01	Services consultatifs concernant l'écologie et la conservation des ressources biologiques aquatiques et terrestres, compte tenu en particulier des écosystèmes, des espèces menacées, des parcs nationaux et des réserves naturelles	PNUE	01/74-12/78	219 909
FP 0605-74-04	Système coordonné de parcs et de réserves nationaux en Afrique occidentale	IUCN	01/75-12/77	39 278
FP 1000-76-01	Activités de protection et d'étude de l'environnement de certains organismes multilatéraux de financement du développement : examen des programmes et de leurs implications	IIED	08/76-07/77	63 652
FP 1001-79-02	Rédaction d'une déclaration de principes et de directives pratiques concernant la prise en considération des facteurs environnementaux dans les activités des organismes de financement du développement	PNUE	06/79-07/82	213 069
FP 1002-79-01	Mise au point de textes législatifs relatifs à la protection de l'environnement dans la région de la CEA	CEA	07/79-06/82	76 787
FP 1102-76-01	Projet pilote sur la formation et la gestion écologiques dans les zones de forêts tropicales comme base pour un développement écologiquement sain	UNESCO	01/77-12/83	1 146 652
FP 1102-78-01	Cours international de formation supérieure en gestion de l'environnement organisé à l'intention des pays en développement à l'Université technique de Dresde	UNESCO	06/78-12/83	1 227 690
FP 1102-79-01	Réunion sur le déboisement des régions tropicales	PNUE	07/79-12/82	259 900
FP 1103-75-04	Stratégies de conservation et de développement orientées vers la protection des écosystèmes; promotion et coordination des activités	IUCN	05/75-05/79	1 862 369
FP 1103-77-01	Programme de bourses d'étude au Collège of African Wildlife Management de Mweka	CAWM	07/77-07/81	180 000
FP 1104-76-01*	Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	IUCN	04/74-01/83	1 477 101
FP 1105-75-01	Séminaire sous-régional et colloque sur la conservation et la gestion intégrée des écosystèmes naturels à l'intention des responsables en Afrique du Sud-Est	UNESCO	04/75-01/78	31 274

ANNEXE II (suite)

Numéro du projet	Titre du projet	Agent d'exécution	Dates du projet	Contribution du PNUE (en dollars E.-U.)
FP 1105-80-02*	Stratégies aux fins de la conservation des écosystèmes fragiles, et en particulier des écosystèmes côtiers et d'eau douce	IUCN	01/81-12/83	230 000
IP 1106-80-03	Réunion d'experts chargés d'élaborer une politique mondiale en matière de sols et un plan d'action pour la mise en oeuvre de cette politique	PNUE	01/81-06/82	132 800
FP 1107-79-01	Stages de formation concernant la gestion et l'utilisation rationnelles sur le plan de l'environnement des bassins fluviaux	PNUE/COM	02/79-12/82	1 265 954
FP 1107-79-02	Etudes écologiques et planification préalable à des travaux de construction dans le bassin de Ruzizi (République-Unie de Tanzanie) (Phase I)	PNUE	04/79-05/80	15 545
FP 1110-79-01	Application d'une stratégie mondiale de la conservation : mise au point et activités d'appui	IUCN	01/79-12/81	1 613 878
IP 1110-80-01*	Surveillance de la faune et de la flore sauvages	IUCN	01/81-12/83	190 000
IP 1110-80-02*	Action visant à encourager la conservation de la faune et de la flore sauvages	IUCN	01/81-12/83	432 000
IP 1110-80-03*	Action visant à encourager la création et la gestion rationnelle de zones protégées terrestres et d'eau douce	IUCN	01/81-12/83	280 000
IP 1110-80-04*	Action visant à promouvoir l'adoption de stratégies de conservation dans certains pays tropicaux	IUCN	01/81-12/83	300 550
FP 1110-81-01*	Répertoire mondial des vertébrés	CITES	01/81-12/82	20 000
FP 1110-81-02*	Guide aux fins de l'identification des espèces menacées d'extinction	CITES	02/81-12/83	150 500
FP 1110-81-03*	Conférence internationale sur les réserves de la biosphère, Minsk (URSS)	UNESCO	06/81-04/84	660 050
FP 1110-81-04*	Voyage d'étude consacré aux zones et à la flore et la faune sauvages protégées en URSS	UNESCO	06/81-12/83	297 000
FP 1110-81-05*	Création de réserves naturelles dans les régions arides et semi-arides	UNESCO	10/81-12/83	183 500
IP 1110-82-01*	Bulletin régional trimestriel sur la faune et la flore, les parcs nationaux, la conservation et l'aménagement des terres sauvages en Afrique (nature et faune)	FAO	07/82-06/84	48 000
FP 1301-78-04	Evaluation des ressources des forêts tropicales	FAO	10/78-07/83	277 353
FP 1301-79-01	Inventaire et contrôle des écosystèmes pastoraux au Sahel : projet pilote	FAO	07/79-12/84	1 412 376

Sources : Listes 18 et 19 des projets en cours et achevés (UNEP/IUND/PA); lettre du secrétariat du PNUE en date du 12/8/82 (projets marqués d'un *).

ANNEXE III

Quelques activités organisées par l'UNESCO sur le terrain pour la conservation
du patrimoine naturel de l'Afrique, 1977-1982

Projet	Type d'activité	Source	Duree	Contribution en \$ E.-U.
ALG-75-037	Assistance au Centre national de recherches sur les zones arides	PNUD	10/77-01/82	135 300
ALG-77-034	Assistance a la planification et a la formation du personnel chargé de la sauvegarde des sites et monuments historiques	PNUD	01/79-01/84	364 300
EGY-73-063	Etudes sur la protection des côtes	PNUD	08/75-01/80	869 726
ETH-74-014	Conservation et mise en valeur de certains sites et monuments	PNUD	04/76-01/82	643 035
RAF-79-017	Formation en aménagement pastoral intégré au Sahel (VOLET A : cours postuniversitaire cadres supérieurs)	PNUD	01/80-04/82	558 336
RAF-79-038	Centre régional de documentation et d'information en écologie tropicale humide	PNUD	06/80-08/80	17 130
SIL-68-010	Sciences de la mer	PNUD	11/68-01/79	126 912
URT-78-026	Séminaire sur les techniques de protection de l'environnement	PNUD	08/78-01/79	4 424
507-KEN-41	Projet intégré sur les terres arides	FIT-FRG	s.o.	s.o.
509-KEN-41	Renforcement du mécanisme de surveillance et de préservation de l'environnement en vue de la lutte contre la désertification	FIT-FRG	s.o.	s.o.
609-RAF-42	Formation en aménagement pastoral intégré au Sanel	BNUS/PNUD/ UNESCO	s.o.	s.o.
901-LIB-42	El-Fateh University - recherche sous-marine	FIT-auto- financé	s.o.	s.o.
609-SUD-40	Intensification de la lutte contre la désertification naturelle	BNUS/UNESCO/ PNUD	s.o.	s.o.
<u>Contribution du Fonds du patrimoine mondial</u>				
EGYPTE	Bourse d'étude (2 x 22 mois) au Mweka College à l'intention de spécialistes		08/81-04/82	20 000
	Bourses d'étude (2 x 9 mois) au Mweka College pour des étudiants		08/82 -	21 200
ETHIOPIE	Mission préparatoire d'assistance technique concernant le parc national de la région de Simen et avis sur l'enregistrement des réserves des lacs Abijata et Shalla dans le massif montagneux de Bale		01/81-04/81	12 108
	Bourse d'étude (1 x 12 mois) au Mweka College pour un étudiant		09/81-09/82	7 200
	Bourses d'étude (2 x 22 mois) au Mweka College pour des étudiants		09/81-07/83	54 000
	Formation en cours d'emploi de gardes auxiliaires (parc national de la région de Simen)		- 1982 -	9 691
	Matériel pour le parc national de la région de Simen		- 1982 -	113 450
	Parc national de la région de Simen, séminaire et plan d'aménagement du parc		- 1983 -	21 000
GUINES	Assistance en vue d'une réunion tripartite sur la protection de Mt Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria)		26-29/82	8 000
	Bourse d'étude dans le domaine de l'analyse des végétaux (Paris et Montpellier)		09/81-12/81	7 200
	Bourse d'études dans le domaine de la planification de l'utilisation du sol et de la protection des écosystèmes (Arlon, Belgique)		09/81-10/82	21 000
	Matériel pour la conservation de Mt Nimba		- 1981 -	70 000
COTE D'IVOIRE	Parc national de Comoé, aide pour les activités de surveillance (programme MAB)		- 1982 -	6 000
KENYA	Parc national de Malindi-Watamu, recherche et aménagement (programme MAB)		- 1982 -	3 000
	Clubs du Kenya sur la faune et la flore, aide pour un séminaire de formation aux techniques de conservation à l'intention d'enseignants et de conseillers (programme MAB)		- 1982 -	2 000
NIGERIA	Assistance préparatoire pour l'enregistrement de sites faisant partie du patrimoine naturel		01/79-02/79	7 323
SENEGAL	Mission d'experts en vue de l'établissement de mesures de protection pour le parc national de Djoudj (2 missions)		01/81-03/81	20 838
	Voyage d'étude sur l'aménagement des parcs nationaux aux Etats-Unis et au Canada		08/81-09/81	4 865
	Bourses pour former un pilote d'avion léger		- 1982 -	5 000
	Parc national de Niokolo-Koba - matériel pour les gardes		- 1983 -	27 031
	Parc national de Djoudj - matériel pour les gardes		- 1983 -	29 132
SEYCHELLES	Réserve nationale de l'Atoll Aldabra - matériel pour un poste de gardes		- 1983 -	21 000
TANZANIE	Bourse d'étude (1 x 6 mois) au Mweka College pour un instructeur (cours de recyclage)		10/80-11/80	5 913
	Bourse d'étude (1 x 2 mois) de droit et d'administration pour le personnel de la zone protégée de Ngorongoro		06/81-07/82	18 000
	Bourse d'étude (1 x 10 mois) des techniques d'interprétation des cartes aux Etats-Unis		06/81-07/82	21 000
	Bourse d'étude (1 x 20 mois) de l'anéagement des pâturages (parcours)		- 1982 -	32 400
	Bourse d'étude (1 x 6 semaines) de développement économique et de gestion des ressources naturelles		05/82-06/82	6 000
	Coopération technique, élaboration d'un projet sur la conservation et la mise en valeur des gorges Olupai et Laetolil dans la zone protégée de Ngorongoro		09/80-10/80	4 343
	Elaboration d'un plan d'aménagement pour la zone protégée de Ngorongoro		- 1980 -	33 000
306-INT-40	Matériel de formation sur le terrain pour le Mweka College		- 1981 -	60 000
	Matériel de communication et de levé topographique demandé dans le cadre de la coopération technique, CAWM, Mweka		- 1983 -	45 000
TUNISIE	Assistance pour des études sur les mesures de protection pour le parc national d'Ichkeul		- 1981 -	30 000
ZAIRE	Mission d'experts sur le patrimoine naturel		08/79-09/79	4 486
	Bourse d'étude (1 x 9 mois) des techniques d'inventaire de la faune au Kenya		- 1980 -	9 900
	Bourse d'étude (1 x 3 mois) de l'établissement de cartes de végétation, en France		01/81-04/81	5 860
	Bourse d'étude (1 x 9 mois) de la dynamique de la population animale, à Dakar		- 1981 -	21 900
	Bourse d'étude (1 x 7 mois) de l'aménagement des parcs nationaux aux Etats-Unis, au Canada et au Kenya		04/82-10/82	12 000
	Matériel et mission de consultation pour le parc national de Virunga		- 1980 -	43 660
	Matériel pour le parc national de Garamba		- 1980 -	19 120
	Matériel pour le parc national de Kanuzi-Biega		- 1980 -	15 120
PROJET MONDIAL	Brazil, Chypre, Ethiopie, Inde, Népal : cours sur la télédétection et ses applications dans le domaine de l'aménagement de la faune et de la flore (Telespatio, Italie)		12-22/7-82	15 000

Sources : Liste des projets approuvés du PNUD pour 1977/79/81; UNESCO 21 C/3 et 22 C/3; lettre de l'UNESCO IM/JIU/92/117 du 18.06.1982 et du 21.12.1982 et Doc. CLT-82/CH/CONF-015/INF.1 et du 8.11.1982.

NB - Activités entreprises en collaboration avec le PNUD (voir annexe II).

s.o. sans objet.



Situation concernant la création et la protection de réserves de faune et de flore dans certains pays d'Afrique et tendances en ce qui concerne le tourisme

PAYS	Nombre d'habitants et taux de croissance démographique en 1980		Superficie (en km ²)	Superficie occupée par des réserves ou parcs nationaux (en pourcentage)		Nombre de réserves et de parcs nationaux				Diplômés des écoles de Garoua et de Mweka			Touristes (en milliers)	
	en millions	(en pourcentage)		(en km ²)	(en pourcentage)	Parcs nationaux	Réserves d'animaux	Réserves de biosphère	Sites de patrimoine mondial	CERT.	DIP.	DIP. ET. SUP.	1970	1980
BOTSWANA*	0,82	(2,8)	600 372	(17,31)	103 953	4	6	-	-	12	4	91,0 ^{b/}	226,9 ^{c/}	
CAMEROUN	8,50	(2,3)	475 442	(5,00)	23 748	5	10	3	-	30	25	64,8 ^{d/}	126,3 ^{e/}	
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	2,22 ^{e/}	(s.o.)	622 984	(10,84)	67 552	4	8	2	-	9	10	3,2 ^{b/}	s.o.	
ETHIOPIE*	32,60 ^{e/}	(1,8)	1 221 900	(1,94)	23 770	9	-	-	7	12	14	52,2	36,4	
GHANA	11,45	(3,1)	238 537	(4,48)	10 680	5	1	-	2	20	21	35,5	46,3 ^{e/}	
COTE D'IVOIRE*	7,97 ^{e/}	(3,5)	322 463	(6,13)	19 760	6	4	1	1	18	12	92,0	198,9 ^{e/}	
KENYA	16,40 ^{e/}	(4,0)	582 644	(8,83)	51 465	22	17	4	-	178	81	322,0	383,1 ^{e/}	
LIBERIA*	1,87	(3,5)	111 369	(1,21)	1 344	2	14	-	-	4	-	s.o.	s.o.	
MADAGASCAR*	8,74 ^{e/}	(2,6)	587 041	(1,14)	6 693	2	4	-	-	1	1	28,0	11,2 ^{e/}	
MALAWI	5,97	(3,2)	118 484	(8,86)	10 503	5	4	-	-	8	2	34,4 ^{b/}	47,5 ^{e/}	
MAURICE*	0,96 ^{b/}	(1,6)	2 045	-	46	-	14	1	-	-	-	68,0	122,5 ^{e/}	
MOZAMBIQUE*	10,47 ^{e/}	(2,6)	297 657	(11,49)	34 200	4	7	-	-	-	-	s.o.	s.o.	
NIGERIA*	77,08 ^{e/}	(3,2)	923 768	(3,74)	34 527	1	13	1	-	23	13	s.o.	s.o.	
RWANDA*	5,05	(3,0)	26 338	(9,95)	2 620	2	-	-	-	7	3	s.o.	s.o.	
SENEGAL*	5,66 ^{e/}	(2,6)	196 192	(11,41)	22 382	7	6	3	3	17	17	46,5	198,5 ^{e/}	
SEYCHELLES*	0,06	(3,1)	280 ^{b/}	-	221 ^{b/}	5	4	-	1	-	-	3,2 ^{d/}	78,1 ^{e/}	
SIERRA LEONE*	3,47 ^{e/}	(2,6)	71 740	(2,87)	2 060	0(2) ^{f/}	6	-	-	6	2	7,5 ^{e/}	35,1 ^{e/}	
TANZANIE*	17,98	(3,1)	939 703	(13,95)	131 121	10(11) ^{f/}	17	2	4	208	118	72,2	93,0 ^{e/}	
TANGANDA*	13,22 ^{e/}	(3,0)	236 036	(7,32)	17 269	3	14	1	1	31	14	s.o.	s.o.	
ZAIRE	28,29 ^{e/}	(2,8)	2 345 409	(3,54)	83 090	7	s.o.	2	3	12	33	38,4	16,4	
ZAMBIE	5,83	(3,2)	752 614	(7,90)	59 451	18	s.o.	-	-	37	12	47,0	55,2 ^{e/}	
ZIMBABWE	7,36	(3,4)	390 580	(11,26)	43 984	11	14	-	-	-	-	s.o.	s.o.	

Sources : Liste des Nations Unies de parcs nationaux et réserves analogues, édition de 1982; UN Statistical Pocketbook, 6ème édition, 1981 et Carte No 2753, Rev.1, 1975; Organisations gouvernementales chargées de la conservation de la faune et de la flore (marquées d'un *); collèges de Garoua et de Mweka (tableaux 4 et 5).

a/ Certaines réserves de biosphère et certains sites de patrimoine mondial sont également des parcs nationaux ou des réserves de faune et de flore.

b/ 1972.

c/ 1979.

d/ 1971.

e/ Estimation de l'ONU.

f/ Y compris des régions qui n'ont pas encore été officiellement classées dans une catégorie déterminée.

g/ Y compris des terres uniquement.

h/ A l'exclusion de l'île Rodriguez.

i/ Y compris les parcs marins.

j/ 1973.

k/ 1977.

Observations :

1. CERT. - Etudiants ayant obtenu leur certificat et qui, pour bon nombre d'entre eux, poursuivront leurs études jusqu'au diplôme ou les reprendront après quelques années de travail sur le terrain;
2. DIP. - Etudiants diplômés; certains sont astreints à des tâches administratives dans des centres de provinces ou de district, poursuivent des études ou ont quitté ce secteur d'activité;
3. PGT. - Diplômés d'études supérieures qui finissent pour la plupart par occuper des fonctions administratives ou de planification, peu d'entre eux s'occupant effectivement d'aménagement ou de recherche dans des zones protégées.

ANNEXE V

Traités multilatéraux de conservation et liste des pays africains y ayant adhéré
ou les ayant ratifiés (juin 1982)

Pays	Traité	AFRICON	ZONES HUMIDES	PATRIMOINE MONDIAL a/	C I T E S	ESPECES MIGRATRICES
	Adopté	à Alger en 1968	à Ramsar en 1971	à Paris en 1972	à Washington en 1973	à Bonn en 1979
	Entré en vigueur :	en octobre 1969	en décembre 1975	en décembre 1975	en juillet 1975	(pas encore)
Algérie		S	-	juin 1974 (R)	-	-
Angola		-	-	-	-	-
Bénin		S	-	juin 1982 (R)	-	-
Botswana		S	-	-	nov. 1977 (A)	-
Burundi		S	-	mai 1982 (R)	-	-
République-Unie du Cameroun		sept. 1978 (R)	-	-	juin 1981 (A)	S
Cap Vert		-	-	-	-	-
République centrafricaine		mars 1970 (R)	-	déc. 1980 (R)	août 1980 (A)	S
Tchad		S	-	-	-	S
Comores		avril 1981 (R)	-	-	-	-
Congo		S	-	-	-	-
Djibouti		avril 1978 (R)	-	-	-	-
Egypte		mars 1972 (R)	-	fév. 1974 (R)	janv. 1978 (R)	S
Guinée équatoriale		S	-	-	-	-
Ethiopie		S	-	juill. 1977 (R)	-	-
Gabon		S	-	-	-	-
Gambie		S	-	-	août 1977 (A)	-
Ghana		mai 1969 (R)	-	juill. 1975 (R)	nov. 1975 (R)	-
Guinée		S	-	mars 1979 (R)	sept. 1981 (A)	-
Guinée-Bissau		-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire		janv. 1969 (R)	-	janv. 1981 (R)	-	S
Kenya		mars 1969 (R)	-	-	déc. 1978 (R)	-
Lesotho		S	-	-	S	-
Libéria		nov. 1978 (R)	-	-	mars 1981 (A)	-
Jamahiriya arabe libyenne		S	-	oct. 1978 (R)	-	-
Madagascar		sept. 1971 (R)	-	-	août 1975 (R)	S
Malawi		mars 1973 (R)	-	janv. 1982 (R)	fév. 1982 (A)	-
Mali		juin 1974 (R)	-	avril 1977 (A)	oct. 1977 (A)	-
Mauritanie		S	-	mars 1981 (R)	-	-
Maurice		S	-	-	avril 1975 (R)	-
Maroc		fév. 1977 (R)	-	oct. 1975 (R)	oct. 1975 (R)	S
Mozambique		avril 1981 (R)	-	-	mars 1981 (A)	-
Niger		janv. 1970 (R)	-	déc. 1974 (A)	sept. 1975 (R)	R
Nigéria		mai 1974 (R)	-	oct. 1974 (R)	mai 1974 (R)	-
Rwanda		fév. 1980 (R)	-	-	oct. 1980 (A)	-
Sao Tomé-et-Principe		-	-	-	-	-
Sénégal		fév. 1972 (R)	juill. 1977 (A)	fév. 1976 (R)	août 1977 (A)	S
Seychelles		oct. 1977 (R)	-	avril 1980 (A)	fév. 1977 (A)	-
Sierra Leone		S	-	-	-	-
Somalie		S	-	-	-	S
Soudan		oct. 1973 (R)	-	juin 1974 (R)	S	-
Swaziland		avril 1969 (R)	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie		nov. 1974 (R)	-	août 1977 (R)	nov. 1979 (R)	-
Togo		nov. 1979 (R)	-	-	oct. 1978 (R)	S
Tunisie		fév. 1977 (R)	janv. 1980 (A)	mars 1975 (A)	juill. 1974 (R)	-
Ouganda		nov. 1977 (R)	-	-	-	-
Haute-Volta		août 1969 (R)	-	-	-	-
Zaïre		oct. 1976 (R)	-	sept. 1974 (R)	juill. 1976 (A)	-
Zambie		mai 1972 (R)	-	-	nov. 1980 (A)	-
Zimbabwe		-	-	août 1982	mai 1981 (A)	-
Total :		28 sur 50	2 sur 31	23 sur 67	26 sur 77	

Sources : Secrétariat du CITES, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources/Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement, Bonn (Burhenne, W), UNESCO.

Signification des symboles : A - Adhésion, R - Ratification, S - Signature.

a/ Au 16 août 1982.

AFRICON : Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (OUA).

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

ESPECES MIGRATRICES : Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

ZONES HUMIDES : Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine.

PATRIMOINE MONDIAL : Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.